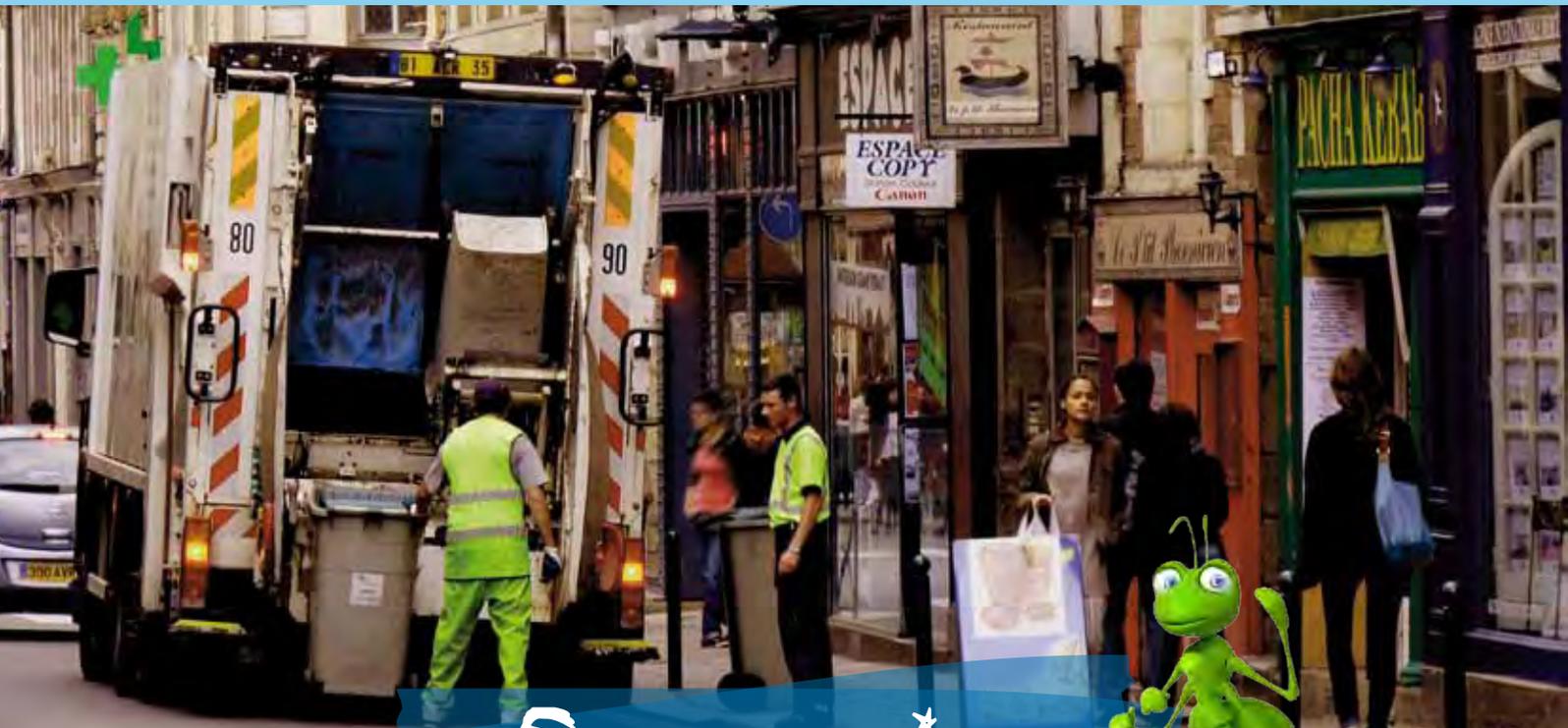


Rapport annuel 2010

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets





Sommaire



PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4

TERRITOIRE DESSERVI	4
HISTORIQUE DE LA COMPÉTENCE	4
LES ÉQUIPEMENTS	5
LA POLITIQUE DE RENNES MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE DÉCHETS.....	6
LES FAITS MARQUANTS EN 2010.....	7

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 8

POURSUITE DES ACTIONS ENGAGÉES	8
LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION.....	11
MINIWASTE – PROJET EUROPÉEN LIFE +.....	12

INDICATEURS TECHNIQUES.....14

L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DÉCHETS	14
LA COLLECTE DES DÉCHETS DES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS	18
LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS	19
LES DÉCHÈTERIES ET PLATEFORMES DÉCHETS VERTS.....	20
LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE.....	22
LES AUTRES COLLECTES DES DÉCHETS	23
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.....	24
SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS ET CHIFFRES-CLÉS.....	27

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION.....30

LES OUTILS ET ACTIONS DE COMMUNICATION DE RENNES MÉTROPOLE	30
COMMUNICATION SUR LA RÉORGANISATION DES COLLECTES.....	31
COMMUNICATION SUR LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	33

LES INDICATEURS FINANCIERS34

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2010)	34
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (CA 2010).....	35
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	35
MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE ET MONTANTS VERSÉS AUX PRINCIPAUX PRESTATAIRES ...	36
INDICATEURS SELON LA DÉMARCHE COMPTACOÛT	37
LES FRAIS DE PERSONNEL.....	41
L'ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	41

ANNEXES.....43

TONNAGES COLLECTÉS ET INDICATEURS TECHNIQUES PAR COMMUNE	44
SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS PAR RENNES MÉTROPOLE	45
TONNAGES COLLECTÉS PAR DÉCHÈTERIE	46
SYNTHÈSE DES DONNÉES COMPTACOÛT	48



Présentation générale du service

Territoire desservi

Rennes Métropole assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 403 856 habitants (population INSEE 2010) de ses 37 communes.

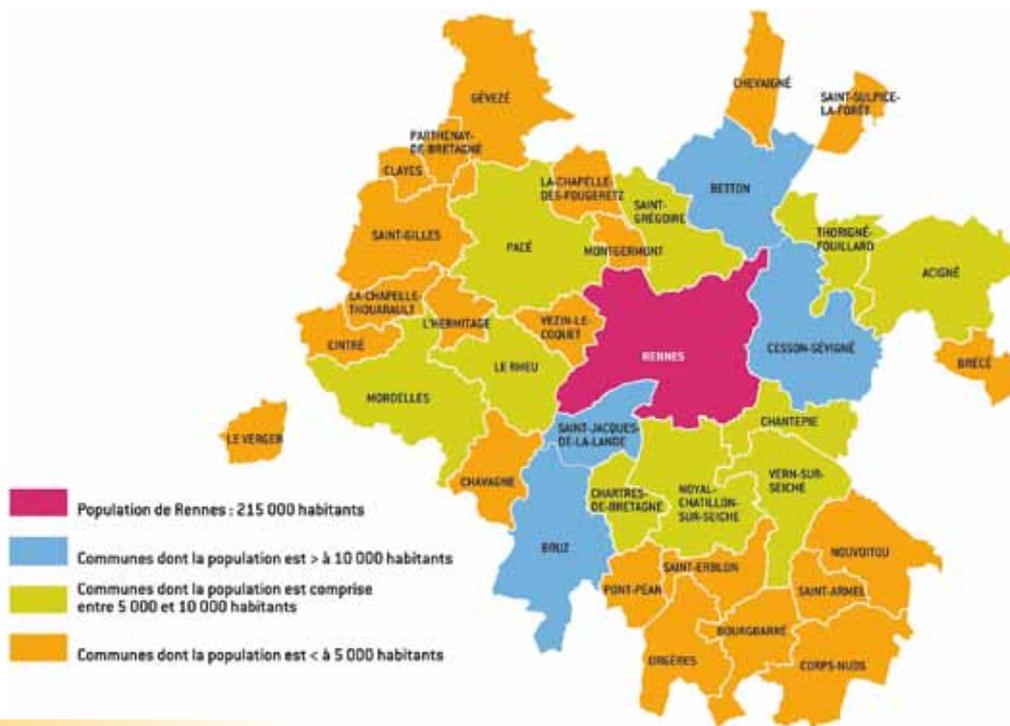
Depuis le 1er janvier 2001, elle est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Rennes Métropole assure ainsi la gestion de divers services :

- prévention des déchets.
- tri et valorisation des déchets recyclables ;

- collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables ;
- collecte des points d'apport volontaire ;
- traitement et valorisation des ordures ménagères ;
- mise en place et entretien du parc de contenants ;
- gestion des 17 déchèteries et 5 plateformes de déchets verts,
- collecte et traitement des déchets déposés dans les équipements communaux non transférés ;

Cette compétence est assurée au sein de Rennes Métropole par la direction générale des services urbains et son service valorisation des déchets ménagers.



Historique de la compétence

1981	1986	1991	1995	2001	2002
Création du syndicat de traitement (Sictombr) composé de 26 communes dont 24 du District urbain de l'agglomération rennaise (Duar).	Création de la déchèterie de Villejean cofinancée par la Ville de Rennes et plusieurs autres communes.	Décision de principe sur la prise de compétences collecte et traitement des déchets par le Duar.	Transfert de la compétence traitement et élimination des déchets au Duar, création du service élimination et valorisation des déchets. Transfert au district de la propriété de l'usine d'incinération.	Collecte et traitement assurés par Rennes Métropole. Transition avec convention de gestion entre l'agglomération rennaise et les communes.	Rennes Métropole assure en direct la totalité de la compétence déchets.

Les équipements

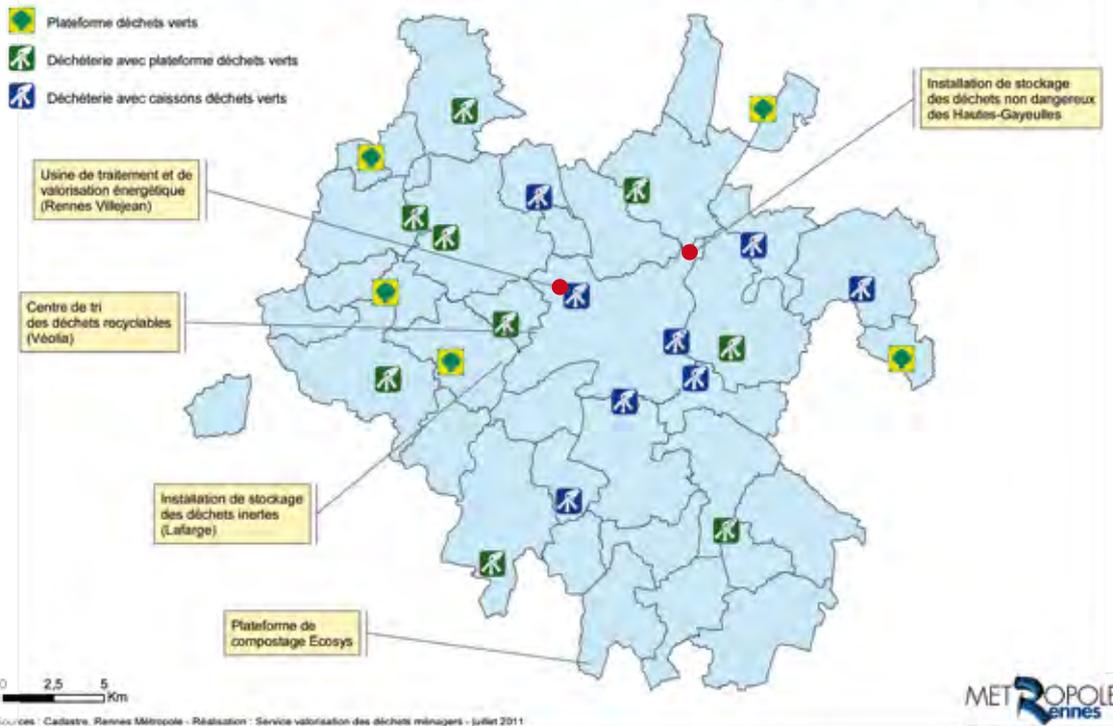
Pour exercer sa compétence, Rennes Métropole dispose de plusieurs équipements :

- 17 déchèteries et 5 plateformes de déchets verts gérées par la communauté d'agglomération, auxquelles s'ajoutent des équipements gérés par les communes mais dont les déchets sont traités par Rennes Métropole ;



- une usine d'incinération et de valorisation des ordures ménagères, dont l'exploitation est confiée à la société Sobrec par délégation de service public ;
- une installation de stockage des déchets non dangereux ;
- un centre de tri des déchets recyclables, une installation de stockage des déchets inertes et plusieurs plateformes de compostage de déchets verts complètent les installations de Rennes Métropole dans le cadre de marchés publics.

Déchèteries et sites de traitement des déchets ménagers à Rennes Métropole



2003

Renouvellement des marchés de collecte et de tri ; schéma déchèterie ; mise en place de la collecte sélective dans les communes périphériques.

2004

L'ensemble des communes de Rennes Métropole, jusqu'à l'hypercentre de Rennes, est desservi en collecte sélective.

2005

Formalisation d'une politique de prévention des déchets.

2009

Ouverture de la 17^e déchèterie de Rennes Métropole à Saint-Armel.

2010

Nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Programme local de prévention des déchets et projet européen Life+ Miniwaste.



La politique de Rennes Métropole en matière de déchets

Des objectifs hiérarchisés

Cette politique est définie selon les orientations de la commission Élimination des déchets ménagers, présidée depuis 2008 par Jean-Louis Merrien (délégation collecte, traitement et prévention) et Daniel Dein (délégation collectes sélectives et suivi des prestations).

Elle s'articule autour de trois axes hiérarchisés :

- **la prévention des déchets**, ou réduction à la source, à travers le compostage individuel et collectif, la gestion durable des déchets issus du jardinage, la promotion de l'eau du robinet, le développement du réemploi avec le soutien aux initiatives associatives et communales...
- **la consolidation du tri et du recyclage** : communication, modernisation du centre de tri, actions avec les différentes filières ;

- **l'optimisation des collectes** dans l'objectif d'un meilleur coût tout en maintenant un service de qualité.

Ces priorités, conformes à celles affichées au niveau européen en matière de stratégie de gestion des déchets, sont aussi dans l'esprit du Grenelle de l'environnement.

L'emploi et l'insertion

Rennes Métropole souhaite soutenir l'insertion par l'économie conformément aux objectifs fixés dans son **plan de cohésion sociale**. Sur près de 350 emplois en lien avec les activités du service Déchets (collectes, tri, gestion des déchèteries, traitement par incinération des déchets), 60 postes environ au sein des entreprises prestataires et délégataires de service sont en insertion.

Situation de Rennes Métropole vis à vis des objectifs du Grenelle de l'environnement

Principaux objectifs du Grenelle	Situation de Rennes Métropole en 2010
<p>Réduire de 7 % entre 2008 et 2013 la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) - y compris collectes sélectives. Moyenne nationale DMA en 2008 = 390 kg</p> <p>Projection objectif Grenelle pour 2010 = 379 kg / hab. / an</p> <p>Projection objectif du Grenelle pour 2013 : 363 kg / hab. / an</p>	<p>Entre 2008 et 2010, la production d'ordures ménagères et assimilés a diminué. En valeur absolue, les quantités produites par habitant sont déjà inférieures aux objectifs nationaux pour 2013.</p> <p>Production DMA de Rennes Métropole en 2008 : 300 kg / hab. / an</p> <p>Production DMA de Rennes Métropole en 2010 : 300 kg / hab. / an</p>
<p>Orienter vers le recyclage 35 % des déchets d'ici 2012 et 45 % d'ici 2015.</p> <p>Ces objectifs portent à la fois sur les déchets ménagers et assimilés « routiniers » et sur les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts...)</p> <p>Le recyclage correspond à la valorisation matière, y compris la valorisation organique (compostage).</p>	<p>L'objectif 2012 est atteint dès 2010</p> <p>Part du recyclage en 2010 sur le territoire de Rennes Métropole : 35 %</p>
<p>Valoriser 75 % des emballages en 2012.</p> <p>Objectif du Grenelle = valorisation de 55 kg / hab. / an (gisement national = 73 kg / hab. / an)</p>	<p>L'objectif 2012 est atteint à 97 % en 2010. (référence = gisement national d'emballage)</p> <p>Emballages valorisés en 2010 : 21 500 tonnes soit 53,5 kg / hab. / an</p>
<p>Réduire de 15 % les déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2012.</p>	<p>Entre 2008 et 2010, les quantités de déchets stockés et incinérées ont augmenté de 0,93 %. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des tonnages en déchèteries.</p> <p>En 2008 : 121 900 tonnes (Incinération = 95 600 tonnes - Stockage = 26 300 tonnes)</p> <p>En 2010 : 123 000 tonnes (Incinération = 93 500 tonnes - Stockage = 29 500 tonnes)</p>

Les faits marquants en 2010

JANVIER

■ Lancement du programme local de prévention

À travers son programme local de prévention des déchets signé en novembre 2009, Rennes Métropole souhaite passer de l'expérimentation au développement à grande échelle des actions de réduction des déchets. La première année du PLP est consacrée à la réalisation d'une étude diagnostique.

■ Démarrage du projet européen Life+ Miniwaste

Miniwaste, projet européen dans le cadre du programme Life+, a débuté le 1er janvier 2010 pour une durée de 3 ans. Rennes Métropole y est engagée en tant que chef de file. Objectif : structurer et développer les actions de prévention des déchets organiques.

■ Démarrage de l'expérimentation sur le broyage des déchets verts à domicile

AVRIL

■ Réorganisation des collectes des déchets ménagers

À l'occasion du démarrage des nouveaux marchés de collecte, confiés à l'entreprise Sita Ouest, Rennes Métropole a mis en œuvre une réorganisation des collectes avec notamment des réductions des fréquences des collectes en centre-ville et sur les quartiers rennais.



■ Lancement de la consultation pour le renouvellement de la délégation de service public d'exploitation de l'usine d'incinération.

Cette procédure, étalée sur un an, a pour objet l'attribution de la nouvelle DSP, dont le démarrage est prévu pour le 12 juin 2011.

MAI

■ Des moutons à l'ISDND



Un cheptel de 8 moutons « landes de Bretagne » est installé sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux des Hautes-Gayeulles. On attend d'eux qu'ils débroussaillent de manière écologique ce site qui comprend 6 hectares de zones enherbées à entretenir.

JUIN

■ Démarrage des travaux à l'ISDND

Réalisation de 2 nouveaux casiers, couverture du casier 4 et réhabilitation d'une partie des réseaux de lixiviats¹. La capacité des 2 casiers créés, soit environ 50 000 m³, permettra d'assurer une dizaine d'années d'exploitation au rythme actuel des apports. La totalité de l'emprise autorisée du site (9 ha) est exploitée à l'issue de ces travaux.

NOVEMBRE

Rééquilibrage des circuits de collecte.

DÉCEMBRE

Inauguration de la nouvelle déchèterie de Cesson-Sévigné, déplacée en raison de l'emprise de la future ligne TGV.

1 - Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.



La politique de prévention des déchets

À Rennes Métropole, la prévention des déchets est prioritaire depuis 2005.

En 2010, la Communauté d'agglomération a poursuivi des actions de prévention, en particulier via son programme local de prévention et l'un de ses volets-phares, le projet européen MiniWaste.

Poursuite des actions engagées

Promotion du compostage individuel

. VENTE DE COMPOSTEURS

En 2010, Rennes Métropole a poursuivi la vente de composteurs individuels :

- en direct lors de manifestations publiques ou lors des opérations organisées le 1er mercredi de chaque mois à la base technique de Montgermont ;

Votre poubelle est pleine de ressources...

Rennes Métropole vous propose d'acquérir un composteur au prix de 20€

3 modèles de composteur au choix :

Bois Plastique vert foncé

• Sur présentation d'un justificatif de domicile

• Réservé aux habitants de Rennes Métropole

Service valorisation des déchets ménagers

N° Vert 01 800 01 14 31

www.jardins-metropole.fr

METROPOLE rennes

- par l'intermédiaire des communes ;
- dans les déchèteries.

Au total, 1426 composteurs individuels ont été vendus aux particuliers en 2010.

. PLACETTES DE DÉMONSTRATION ET GUIDES COMPOSTEURS

Afin de diffuser la technique du compostage auprès de toute la population, Rennes Métropole recrute et forme gratuitement des personnes-relais volontaires, appelées guides-composteurs, et crée des placettes de démonstration.

Ce sont ainsi 16 sessions de formation au compostage, regroupant 103 personnes, qui ont été organisées en 2010.



Promotion du compostage en restauration collective

. PARTENARIATS AVEC LES ÉCOLES ET LES CRÈCHES

Plusieurs écoles, crèches, centre de loisirs et cantines municipales de l'agglomération s'investissent de façon autonome dans des projets de jardinage et de compostage pédagogique. Certaines ont été accompagnées par Rennes Métropole, via le



Ciele², pour la mise en œuvre du compostage des déchets issus de la restauration.

En 2010, deux écoles, un IME et une MAPA ont été suivis par l'association Ciele.

Promotion du compostage communautaire en pied d'immeuble

En 2010, Rennes Métropole a poursuivi la promotion du compostage en habitat collectif en lien avec ses partenaires (bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés, etc.).

La Communauté d'agglomération fournit les composteurs ainsi qu'un bio-seau à chaque foyer qui souhaite participer. En échange, les personnes volontaires s'engagent à apporter dans le composteur leurs déchets de cuisine fermentescibles. Chaque immeuble dispose d'habitants référents spécialement formés au compostage pour pouvoir répondre aux questions des participants.

De son côté, Eisenia est chargée sur une durée de 6 à 12 mois, de la mise en place et du suivi du projet avec notamment l'accompagnement des habitants à la gestion autonome de leur site.

En 2010, 43 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés, portant le nombre total à 188.

Subventions pour la réduction des déchets verts

. AUPRÈS DES ASSOCIATIONS

Rennes Métropole subventionne l'achat par des associations d'un broyeur-végétaux à hauteur de 50 % de son coût TTC, et de 20 % pour une tondeuse mulching.

En 2010, 7 achats de broyeurs ont ainsi été financés.

. AUPRÈS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Rennes Métropole propose aux communes un accompagnement financier pour l'achat de matériel de valorisation des déchets verts. De leur côté, les communes s'engagent à réduire leur production de déchets verts de manière à limiter, voire



2 - Le Ciele : association de protection de l'environnement, de promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie créée en 1986. Acteur de l'éducation à l'environnement, le Ciele met en œuvre des actions pédagogiques sur le thème des déchets, de l'eau, de l'énergie et du jardin.



supprimer, les apports en déchèterie et plateforme de déchets verts.

Trois types de matériel sont concernés par cette subvention : broyeur (à hauteur de 50 % du prix HT), tondeuse mulching (20 %) et conversion d'une tondeuse classique en recycleuse (50 % du coût HT).



En 2010, l'achat d'un broyeur a ainsi été financé, portant leur nombre total à 23 depuis 2005.

Opération de broyage à domicile

Dans le cadre de son engagement dans la réduction des déchets, Rennes Métropole souhaite proposer aux habitants et à titre expérimental, un service de broyage des produits végétaux issus d'opérations de taille d'arbustes et/ou d'arbres.

Ce service expérimental est effectué une unique fois au domicile des habitants qui en font la demande. Des riverains peuvent se regrouper afin d'assurer un seul chantier « de voisinage ». Les produits issus du broyage sont laissés sur le lieu d'exécution de la prestation.

À l'occasion du broyage, une documentation sur l'utilisation du broyat (en l'utilisant comme paillis ou complément de matière carbonée dans le composteur) est remise et quelques conseils sont donnés.

L'objectif est d'inciter les habitants à acquérir un broyeur (subvention Rennes Métropole).

Création d'un réseau de guides composteurs

7 sessions de formations ont été organisées entre mars et juin 2010 autour de la thématique de la prévention des déchets :

- compostage,
- déchets verts,
- réemploi,
- achats malins,
- communication sur la prévention des déchets,
- constitution du réseau des guides composteurs et projets.

Une cinquantaine de personnes ont participé à ces différentes rencontres qui ont débouché sur plusieurs projets d'animations.



- 1426** composteurs individuels vendus aux particuliers ;
- 16** sessions de formation au compostage ;
- 50** guides composteurs actifs dans le cadre d'un réseau en construction ;
- 4** établissements de restauration disposant d'une aire de compostage ;
- 43** nouveaux sites de compostage collectif installés ;
- 7** achats de broyeurs financés pour les associations, un autre à destination d'un service technique municipal.
- 3 500 m³** de branchages broyés à domicile par le prestataire de Rennes Métropole (329 usagers)

Le programme local de prévention



Signature du PLP

Le 25 novembre 2009, Rennes Métropole signait l'un des premiers programmes locaux de prévention (PLP) des déchets avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe).

Ce programme, lancé au 1er janvier 2010 pour une durée de cinq ans, a pour objectif la diminution de 7 % de la production globale de déchets ménagers et assimilés par habitant. Parallèlement, sont visées la réduction de la nocivité des déchets collectés, la maîtrise des coûts de gestion et la création d'une dynamique de territoire. La Bretagne a la particularité d'intégrer les déchèteries en plus des ordures ménagères résiduelles, dans le but d'éviter les transferts de déchets ménagers vers ces sites.

Pour y parvenir, la Communauté d'agglomération entreprend diverses actions opérationnelles et se fixe des objectifs annuels. S'ils sont atteints, elle peut compter sur un soutien financier de l'Ademe de l'ordre de 400 000 euros par an.

Les actions du PLP de Rennes Métropole devront s'organiser autour de 5 thématiques-phares :

- sensibilisation à l'éco-consommation (achats malins, etc.) ;
- réduction de la production des déchets (réemploi, réparation, couches lavables, etc.) ;

- actions emblématiques nationales (compostage, stop pub, etc.) ;
- prévention des déchets des collectivités (éco-exemplarité) ;
- actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative (formations à la prévention, réduction de l'usage d'agents toxiques, etc.).



En 2010, Rennes Métropole s'est attachée à impulser la dynamique locale nécessaire à la réussite de ce PLP. Avec ses nombreux partenaires (chambres consulaires, Envie, Emmaüs, MCE, etc.), elle a réalisé un diagnostic en regroupant les données socio-économiques recueillies lors de précédentes actions.

Suite au comité de pilotage organisé en juin, les partenaires du programme local de prévention (associations, entreprises et administrations) se sont réunis en septembre autour de groupes de travail thématiques :

- sensibilisation des jeunes et des ménages à l'éco-consommation ;
- déchets et petite enfance ;
- éco-exemplarité dans les administrations ;
- réduction des déchets dans les entreprises ;
- l'évitement de la production de déchets (réemploi, réparation, relooking...).

En parallèle, des visites ont été organisées dans chacune des communes pour faire le point sur la gestion de leurs déchets et leurs besoins. Ces rencontres ont permis d'identifier les projets de réduction des déchets. Les souhaits de chaque partenaire ont ainsi pu être entendus et leur compilation a permis la rédaction d'un programme d'actions pour la durée du PLP et de sa déclinaison par année. Il a également été décidé que chacun de ces groupes de travail se réunira au minimum trois fois par an pour faire le point sur les actions menées.

Rennes Métropole doit mettre en place au moins une action par thématique et par an. Parallèlement, la Communauté d'agglomération soutient les projets lancés par ses partenaires



en leur apportant des outils de communication, des appuis méthodologiques et des aides financières.

À la suite des groupes de travail et des rencontres avec les communes, un autre comité de pilotage a eu lieu le 16 décembre 2010 avec tous les partenaires associatifs, le conseil général, l'Ademe. Celui-ci avait pour objectif de présenter les données collectées lors du diagnostic et de valider le plan d'action.

Les actions prévues pour 2011 sont les suivantes :

- Étude sur la création d'une plateforme de démantèlement des encombrants et d'espaces réemplois sur les déchèteries.
- Mise en place d'un service de gobelets réutilisables disponibles pour les associations et les communes du territoire.
- Actions relatives à l'usage du papier dans les bureaux de Rennes Métropole, au titre de l'éco-exemplarité.
- Rédaction d'une charte de l'éco-consommation en lien avec la grande distribution.
- Construction d'outils de communication qui pourront être mis à disposition des partenaires : panneaux et films présentant les éco-gestes notamment.



Démantèlement

Lancement du PLP au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 5 ans ;

Mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques ;

Objectifs : la diminution de 7 % de la production globale de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et déchèteries) ;

5 thématiques-phases.

Aide au développement des actions partenariales.

MINIWASTE – projet européen Life+



Le projet européen, Life+ Miniwaste est l'un des axes du programme local de prévention (PLP) de Rennes Métropole. Il regroupe 5 partenaires dont 3 collectivités – Rennes Métropole, l'agglomération de Porto (Lipor) au Portugal et la ville de Brno en république tchèque – auxquelles s'ajoutent le Cemagref (institut français de recherche basé à Rennes) et ACR+ (Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources).



Lancé en janvier 2010, sa durée est de 3 ans pour un montant global de 2,3 millions d'euros.

Son objectif est la réduction par des filières de proximité des déchets organiques produits. Pour y parvenir, il s'agit donc de tester des outils et méthodes de travail, de mettre en œuvre un plan de minimisation de ses déchets sur les territoires concernés et d'évaluer les actions et, enfin, d'élaborer un guide méthodologique.

Les principales actions de Rennes Métropole s'articulent autour de 3 axes majeurs :

- le renforcement du compostage individuel avec l'objectif d'atteindre 5 000 composteurs supplémentaires sur 3 ans ;
- le renforcement du compostage collectif communautaire avec l'objectif de la mise en place de 500 sites supplémentaires, dont 350 en immeubles et 150 en lotissement.
- Le développement du compostage en restauration collective avec l'objectif d'équiper 65 structures supplémentaires en trois ans.

Quelques résultats pour la 1ère année

 	Résultats 2010	Objectifs fin 2012
Composteurs individuels supplémentaires	1200	5000
Sites de compostage en pied d'immeuble supplémentaires	45	350
Sites de compostage dans les quartiers supplémentaires	-	150
Etablissements de restauration collective supplémentaires	-	65
Guides composteurs	40	100
Nombre de personnes formées	100	1100
Conférences publiques	3	100

analysés par le Cemagref et Rennes Métropole et seront connus en 2011.

L'objectif est également de mieux accompagner les foyers équipés de composteurs et de mieux suivre l'usage qui en est fait.

Enfin, Rennes Métropole poursuit son soutien dans le financement des broyeurs et tondeuses mulching à destination des particuliers via des associations dédiées afin de promouvoir la gestion durable des déchets verts et notamment le broyage à domicile.



En 2010, la Communauté d'agglomération a également imaginé les solutions envisageables pour les résidents d'immeubles ne pouvant être équipés d'aire de compostage. Une expérimentation de lombricompostage a ainsi démarré lors de la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2010.

2010 a aussi été l'occasion pour Rennes Métropole de développer des supports de communication pour le projet Miniwaste, tels que le site internet, le blog du composteur, la mise en réseau des guides composteurs, les plaquettes d'information et les formations.

Afin d'évaluer les gisements de déchets pouvant être compostés et donc détournés de la collecte des déchets ménagers, des familles-témoins ont participé en 2010 au projet Miniwaste en pesant durant une année les déchets apportés à leur composteur. Cette étude est menée au niveau de l'habitat pavillonnaire mais également en habitat collectif afin de pouvoir comparer les résultats. Les résultats seront



Lombricomposteur



Indicateurs techniques

L'organisation des collectes de déchets



Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective. Les déchets assimilés sont les déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères résiduelles.

La collecte des recyclables concerne les emballages : les flacons plastiques, les briques alimentaires, boîtes en acier et aluminium, cartonnettes et les journaux/magazines.

Lors de la mise en place de la collecte sélective des recyclables, afin de simplifier le geste de tri, Rennes Métropole a fait le choix de l'organiser selon le même dispositif que la collecte des

ordures ménagères. Les contenants destinés à ces deux flux sont donc regroupés.

Pour les ordures ménagères et les déchets recyclables, deux schémas de collecte sont mis en œuvre sur le territoire notamment en fonction du contexte urbain :

- Les collectes en porte-à-porte concernent une large majorité d'habitants.
- Les collectes en apport volontaire concernent une partie des habitants du centre-ville de Rennes, une partie des quartiers d'habitat très dense et certains secteurs urbains récents (ZAC).

Pour le verre, le mode de collecte très majoritaire est l'apport volontaire. Jusqu'en avril 2010, le verre pouvait être collecté en apport volontaire ou, sur certains secteurs – communes de Brécé, Corps-Nuds, Saint-Armel et certains immeubles rennais en porte-à-porte, en bacs roulants ou en caissettes.

En avril 2010, les collectes en porte-à-porte auprès des ménages ont été supprimées pour renforcer l'équité du service rendu aux usagers, pour réduire les temps de collecte et prévenir les risques liés au port de charges lourdes pour les agents d'entretien et le personnel de collecte.

Seuls les professionnels qui en font la demande peuvent bénéficier d'une collecte en porte-à-porte du verre en bacs roulants. Ce service, soumis à redevance spéciale, concerne 350 producteurs non ménagers sur l'agglomération.

Les contenants mis à disposition des usagers sont adaptés à leur type d'habitat :*

	Ordures ménagères	Recyclables multimatériaux
Habitat individuel et petits collectifs 179 000 habitants soit 43 % des usagers	bacs roulants de 140 à 240 litres 	Sacs jaunes transparents de 50 litres 
Collectifs de plus de 5 logements 187 000 habitants soit 45 % des usagers	Bacs roulants couvercles verts (de 240 l à 770 l) 	Bacs roulants couvercles jaunes éventuellement operculés (de 240 l à 770 l) 
Secteurs desservis en apport volontaire 50 000 habitants soit 12 % des usagers	 	 

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

350 000 habitants sont desservis par ce mode de collecte soit 88 % de la population de Rennes Métropole.

Fréquences de collecte

Des études sur la collecte des déchets ménagers ont permis de diagnostiquer une sous-utilisation de ce service dans certains quartiers et zones pavillonnaires de l'agglomération. Lors du renouvellement du marché, Rennes Métropole a **optimisé les fréquences de collecte**.

- Dans le centre-ville de Rennes et depuis le 12 avril 2010, les collectes ont lieu 3 fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis contre 4 à 6 fois par semaine les années précédentes. Exception : pour 250 usagers soumis à des contraintes particulières de stockage, la fréquence de 6 collectes hebdomadaires a été maintenue.
- Dans les quartiers rennais, la partie intrarocade de Saint-Jacques-de-la-Lande et de Saint-Grégoire et l'ouest du boulevard des Alliés à Cesson-Sévigné, les pavillons sont désormais collectés une fois par semaine, contre 2 précédemment. Cette modification a entraîné localement des changements de bacs. Les immeubles du secteur n'ont subi aucune modi-

fication de fréquence (2 fois par semaine), seuls les jours de collecte ayant changé.

- Dans les communes périphériques et Rennes extrarocade (Lande-du-Breil, route de Lorient, Prévalaye, Hautes-Gayeulles, Bintinais et Haut-Blosne), le nombre de collectes n'a pas été modifié, en revanche les jours et les horaires ont parfois changé.

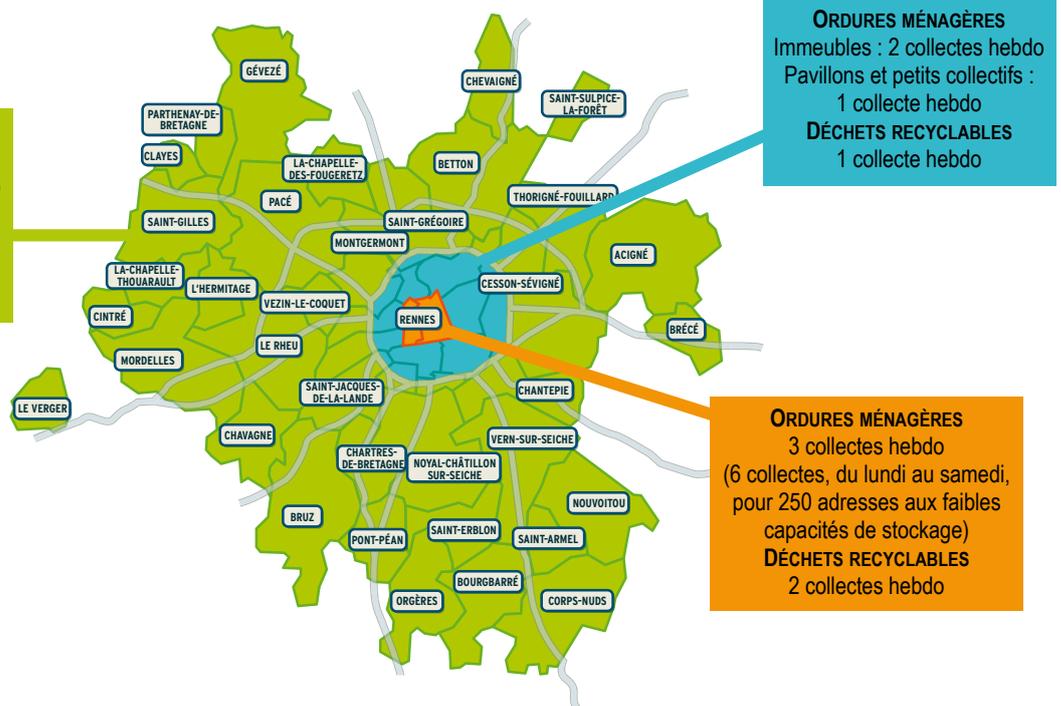
Le renouvellement de ces marchés a permis le recours à du matériel de collecte innovant notamment en terme environnemental (camions aux normes euro V – EEV) et d'outils de suivi. Les bennes de collecte en porte-à-porte sont dotées d'équipements d'identification et pesée dynamique des bacs par puce RFID. Rennes Métropole dispose également d'un système de suivi par satellite du positionnement des véhicules, relié à une plateforme Internet de consultation.

CONTENANTS MIS À DISPOSITION DES USAGERS

Déchets ménagers et assimilés : 104 000 bacs roulants

Recyclables : 18 000 bacs et 6 millions de sacs jaunes.

La gestion des contenants est dévolue à une équipe technique basée à Montgermont. 6 agents livrent les bacs roulants chez

Fréquence de collecte en porte-à-porte



les usagers et réparent bacs et colonnes (6 400 interventions sur bacs roulants en 2010). Les matériels défectueux sont conditionnés pour être recyclés (7 000 bacs en 2010).

La distribution de sacs jaunes pour la collecte sélective est confiée à des ambassadeurs du tri recrutés par un prestataire de Rennes Métropole, ACP Services. Les 75 000 foyers concernés sont ainsi approvisionnés en sacs jaunes une fois l'an. Les mairies, directions de quartier, etc. approvisionnent les usagers en rupture de stock et les nouveaux arrivants.

VÉHICULES DE COLLECTES

- 30 bennes à ordures ménagères (19 t et 26 t)
- 2 microbennes (3,5 t et 7,5 t)
- 1 benne à chargement latéral

Collectes en apport volontaire

Pour les ordures ménagères et les recyclables, 50 000 habitants sont desservis par ce mode de collecte soit 12 % de la population de Rennes Métropole.

CONTENANTS MIS À DISPOSITION DES USAGERS

Avant 2005, le parc de colonnes d'apport volontaire était exclusivement composé de contenants « aériens ». Rennes Métropole procède progressivement à la mise en place de contenants enterrés.

En 2010, ce sont ainsi 169 contenants aériens qui ont été retirés du parc.

	Conteneurs aériens	Conteneurs enterrés	total	% conteneurs enterrés
Nb de conteneurs ordures ménagères	367	232	599	38,5 %
Nb de conteneurs pour les recyclables	285	190	475	40 %
Nb de conteneurs à verre	846	163	1009	16 %
Nb conteneurs papiers journaux	27		27	0 %

VÉHICULES DE COLLECTES

4 camions-grues à compaction permettent d'assurer la collecte en apport volontaire des ordures ménagères et des recyclables. 3 camions-grues de 26 t permettent d'assurer la collecte en apport volontaire du verre.

DÉVELOPPEMENT DE L'APPORT VOLONTAIRE



Pour l'apport volontaire, Rennes Métropole privilégie les conteneurs enterrés afin d'améliorer l'intégration des mobiliers de collecte dans le paysage urbain et de lutter contre les dégradations.

Trois zones sont équipées : le centre-ville de Rennes, les quartiers rennais et les nouveaux secteurs d'urbanisation (ZAC).

Dans le cadre de la réorganisation de la collecte, la Communauté d'agglomération a décidé d'expérimenter les conteneurs d'apport volontaire pour les papiers, journaux et magazines dans ses 37 communes afin d'alléger le poids des sacs jaunes collectés.

MISE EN PLACE DE LA TÉLÉRELÈVE DU NIVEAU DE REMPLISSAGE DES CONTENEURS

Rennes Métropole équipe les conteneurs d'apport volontaire de sondes qui fournissent tous les jours leur niveau de remplissage. L'objectif est multiple :

- améliorer la qualité de l'espace public et le service offert aux usagers, en anticipant les échéances de saturation de chaque conteneur et en évitant ainsi leur débordement ;
- optimiser les circuits de collecte des conteneurs, en adaptant les vidages des conteneurs à leur rythme de remplissage.

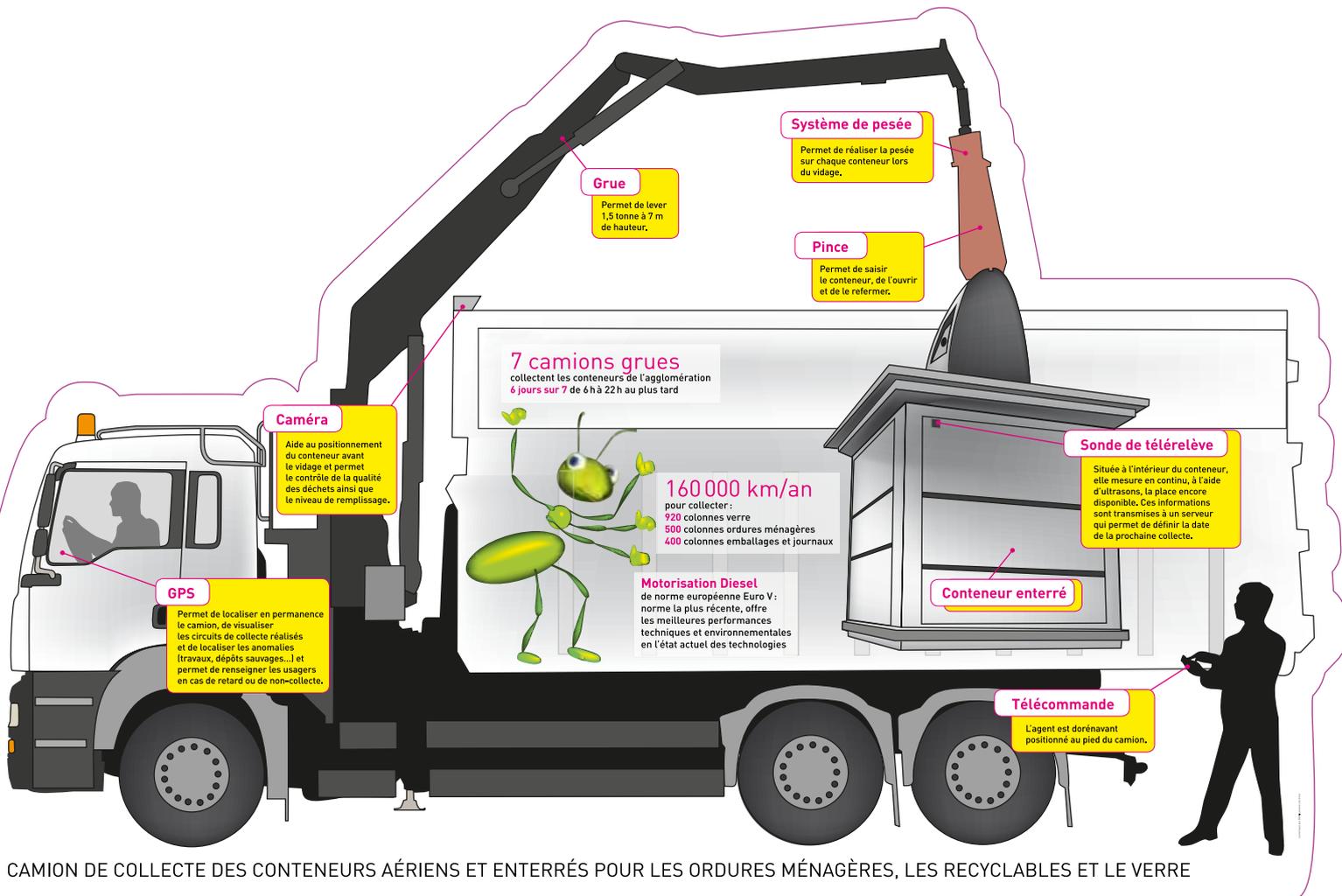
Ce système sera opérationnel en 2011 sur l'intégralité des conteneurs du territoire, soit plus de 2 000 conteneurs.

Réorganisation de la collecte, optimisation des fréquences à compter du 12 avril 2010.

Fin de la collecte de verre en porte-à-porte.

Équipement renforcé des bennes en informatique embarquée afin d'améliorer le suivi de la collecte et le service aux usagers.

Développement de l'apport volontaire grâce à la pose de conteneurs aériens et enterrés.



chiffres clés

tonnages collectés

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Population DGF	382 284	385 130	392 410	396 091	399 819	403 925	415 644	412 533	403 856
Tonnes d'ordures ménagères	115 958	104 393	93 459	92 428	90 561	90 294	87 906	86 734	84 447
Variation tonnage		-10 %	-10 %	-1 %	-2 %	0 %	-3 %	-1 %	-3 %
kg/hab. /an	303	271	238	233	227	224	211	210	209
Tonnes de déchets recyclables	7 628	11 941	18 633	19 538	20 204	20 960	21 922	21 773	21 614
Variation tonnage		57 %	56 %	5 %	3 %	4 %	5 %	-1 %	-1 %
Kg/habitant/an	20	31	47	49	51	52	53	53	54
Tonnes de verre	9753	11551	12910	13184	13189	13231	13335	13200	12909
Variation tonnage		18 %	12 %	2 %	0 %	0 %	1 %	-1 %	-2 %
Kg/habitant/an	26	30	33	33	33	33	32	32	32
Tonnes papiers apport volontaire (déchèteries)	0	0	828	901	830	871	846	838	841
Variation tonnage				9 %	-8 %	5 %	-3 %	-1 %	0 %
Kg/habitant/an	0	0,0	2,1	2,3	2,1	2,2	2,0	2,0	2,1

KILOMÉTRAGES ET TEMPS DE COLLECTE EN 2010

Les collectes en porte-à-porte ont représenté 950 000 km parcourus et 73 000 heures de collecte.

Les collectes en apport volontaire ont représenté 160 000 km et 12 500 heures de collecte.

Pour les ordures ménagères, les ratios de collecte sont les suivants

2010	Porte à porte	Apport volontaire
Ratio tonnes collectées / km	0,08	0,12
Ratio tonnes collectées / heure	1,54	1,09



La collecte des déchets des producteurs non ménagers

La collecte des déchets ménagers et assimilés

Seuls les déchets assimilables aux déchets ménagers peuvent être pris en charge dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

La collecte de ces déchets est assurée dans les mêmes conditions que pour les déchets des ménages. En complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale (obligatoire depuis la loi du 13 juillet 1992). Cette redevance spéciale s'applique au-delà d'un seuil fixé par Rennes Métropole.

En 2010, afin de préparer l'application de la redevance spéciale sur la base du nombre de bacs levés (horizon 2012), Rennes Métropole a procédé à la pose de puces sur les bacs des producteurs non ménagers.



Le service de collecte du verre en porte-à-porte

Les producteurs non ménagers produisant des quantités importantes de verre peuvent bénéficier d'une collecte en bac roulant faisant l'objet d'une redevance spéciale, après accord de Rennes Métropole.

Pour ces producteurs non ménagers, Rennes Métropole fixe la fréquence de collecte de une fois par semaine à une fois par mois.

En 2010, 600 tonnes de verre ont été collectées en porte-à-porte soit 4,5 % du tonnage total collecté.

La collecte des papiers et cartons des producteurs non ménagers



Évolution des tonnages collectés

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
cartons (t)	845	1015	1121	1229	1442	1543	1753
Variation tonnage		20 %	10 %	10 %	17 %	7 %	14 %
papiers de bureau (t)	299	399	426	544	563	565	496
Variation tonnage		20 %	10 %	10 %	17 %	7 %	14 %



Depuis 2004, Rennes Métropole assure la collecte des papiers de bureau et des cartons des producteurs non ménagers (professionnels publics et privés) sous certaines conditions (volume, nature des produits). En 2010, cette prestation est effectuée par l'entreprise d'insertion La Feuille d'érable.

La collecte des cartons est assurée en porte-à-porte dans le centre-ville de Rennes, les secteurs commerciaux des communes périphériques et des quartiers de Rennes. La collecte des papiers est réalisée sur rendez-vous en appelant le prestataire.

En 2010, 496 tonnes de papiers et 1 753 tonnes de cartons ont été collectées par La Feuille d'érable et recyclées par European Paper Recycling (EPR), filiale de Véolia propreté.

Avantages :

- plus de recyclage
- moins de bacs à déchets ménagers

Le tri et la valorisation des déchets collectés

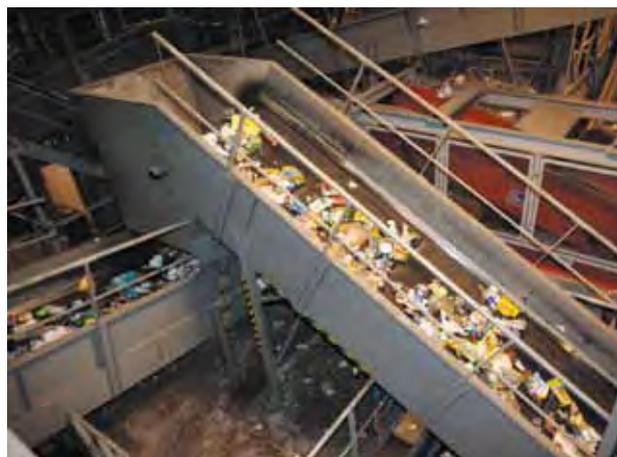
Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés.

Rennes Métropole a confié le tri de son flux multimatériaux à la société Véolia propreté dans le cadre d'un marché de prestations de service. Ce marché a démarré en janvier 2010 pour une durée de 3 ans renouvelable trois fois un an.

Propriété de Véolia, le centre de tri, situé dans la ZI de Lorient à Rennes, trie les déchets de Rennes Métropole mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 50 000 tonnes.

Les matériaux sont valorisés par les filières désignées par Eco-emballages dans le cadre d'un contrat de garantie de reprise pour le verre (BSN), les cartonnettes (Otor) et les plastiques (Valorplast). L'acier est valorisé par Préfermord (reprise garantie) et l'aluminium par enlèvement après consultation des repreneurs.

Après leur collecte, le verre, les journaux et magazines collectés en apport volontaire, les papiers et cartons des professionnels, sont directement expédiés vers les filières de valorisation.



Tri des recyclables

Population DGF	2009			2010			tonnages 2010/2009
	Tonnes	Kg/hab.	%	Tonnes	Kg/hab.	%	
	412 533			403 856			
Journaux et magazines	11 463	27,8	55 %	10 960	27,1	53 %	-4,4 %
Plastiques	1 539	3,7	7 %	1 505	3,7	7 %	-2,2 %
Métaux ferreux	711	1,7	3 %	631	1,6	3 %	-11,2 %
Métaux non ferreux	32	0,1	0 %	28	0,1	0 %	-13,0 %
Cartonnettes	1 401	3,4	7 %	2 297	5,7	11 %	63,9 %
Tétrabriques	374	0,9	2 %	354	0,9	2 %	-5,3 %
Gros de magasin	1 656	4,0	8 %	1 743	4,3	8 %	5,2 %
TOTAL VALORISE	17 176	41,6	83 %	17 518	43,4	84 %	2,0 %
Refus de tri	3 129		15 %	2 629		13 %	-16,0 %
freinte	362		2 %	626		3 %	
TOTAL TRIÉ	20 667	50,1	100 %	20 773		100 %	

En 2010, un effort important a été réalisé sur l'amélioration du tri des fibreux afin de réduire la part des cartonnettes présente dans le flux « gros de magasin ». Cet effort se traduit par une augmentation très significative des cartonnettes valorisées.



Les déchèteries et plateformes déchets verts



Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire mis gratuitement à la disposition des habitants pour recevoir les déchets non collectés en porte-à-porte. Rennes Métropole en compte 17 sur son territoire.

En 2010, le total de fréquentation des déchèteries s'élève à 1 120 848 visites, en nette augmentation par rapport à 2009. Cette hausse s'explique notamment par la première année pleine d'exploitation de la déchèterie située à Saint-Armel. La déchèterie la plus fréquentée reste celle de Villejean.

• Les faits marquants en 2010

Le 6 décembre 2010, la nouvelle déchèterie de Cesson-Sévigné a pris le relai de l'ancienne. Conforme à la réglementation, elle est plus grande et plus fonctionnelle grâce à une meilleure signalétique qui améliore aussi la sécurité.

Ont également débuté en 2010 les études de reconstruction portant sur la **déchèterie de Bruz**, devenue obsolète. Le projet la porte à 16 000 m² contre 2 500 m² aujourd'hui. À terme, elle disposera de nombreux quais de déchargement, d'une plateforme de réception des déchets verts, d'un bâtiment dédié au pré-tri et au démantèlement de certains objets. Les travaux devraient débuter au second semestre 2012.

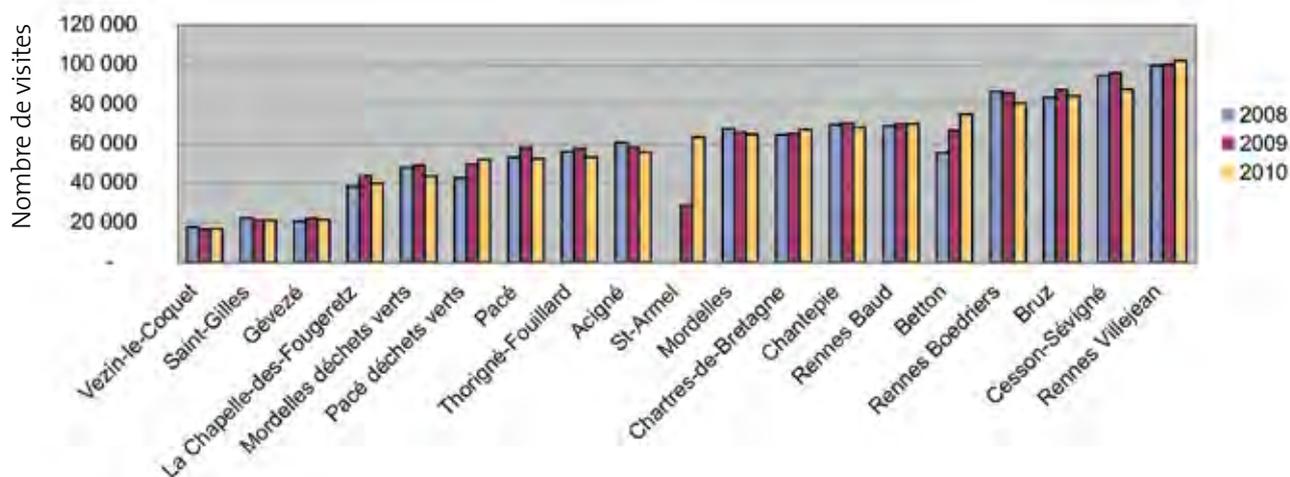
Compactage des déchets

Après une expérimentation en 2009, Rennes Métropole a développé le compactage en déchèteries. La compaction des déchets, est réalisée sur 13 des 17 déchèteries par le prestataire en charge de la gestion du haut de quai, la société Tribord. Cette opération vise à limiter les volumes de déchets à transporter. On estime cette diminution à un tiers des rotations de bennes pour les déchets compactés (donc hors gravats/plâtre).

Le problème de la récupération en déchèterie

Face aux difficultés que rencontrent les agents d'accueil pour faire respecter l'interdiction de récupération en déchèterie, Rennes Métropole a souhaité mettre en place une procédure de fermeture des sites dès lors que l'agent d'accueil estime ne plus être en mesure d'assurer la sécurité des personnes. A partir du second semestre 2010, date de la mise en place de cette procédure, il y a eu 11 fermetures de site en lien avec la récupération.

Evolution de la fréquentation des déchèteries



Quelques chiffres permettent de rendre compte de l'ampleur du problème :

- 198 incidents liés à la récupération (dégradation clôture, dégradation locaux, fouille des contenants de déchets...)
- 430 cadenas/serrures fracturés ont été changés, soit près de 17 interventions par semaine.
- 7 986 relevés d'immatriculation par les agents, de véhicules procédant à de la récupération.

• Déchets réceptionnés en déchèteries

Les déchets acceptés en déchèteries sont : tout-venant encombrant, tout-venant incinérable, gravats, ferrailles, cartons volumineux, huiles de vidange, huiles de friture, batteries, déchets dangereux des ménages, déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), amiante-ciment, plâtre, bois, déchets verts...

En 2010, on assiste à une légère augmentation des tonnages collectés en déchèterie (hors déchets verts) : tout-venant (déchets de classe 2) : +14,5 % et gravats (déchets de classe 3) : +3,7 %.

La diminution des tonnages de bois s'explique par une valorisation des seuls bois non peints, les bois traités allant en tout-venant encombrants ou incinérables. Le plâtre, de son côté, voit ses volumes augmenter du fait de la mise en place de caissons dédiés dans davantage de déchèteries.



Tonnages collectés dans les déchèteries

Déchets	2009		2010		Évolution tonnage
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	
Population DGF	412 533		403 856		
Tout-venant	9 321	22,6	9 457	23,4	1,5%
Incinérables	5 172	12,5	6 416	15,9	24,0%
Plâtre	3 309	8,0	4 799	11,9	45,0%
Déchets non dangereux (classe 2)	17 801	43,2	20 672	51,2	16,1%
Amiante ciment	635	1,5	758	1,9	19,4%
Gravats classe 3	13 854	33,6	14 263	35,3	3,0%
Déchets inertes (classe 3)	14 489	35,1	15 021	37,2	3,7%
Cartons	1 675	4,1	1 838	4,6	9,7%
Ferrailles	1 116	2,7	917	2,3	-17,8%
Bois	1 972	4,8	1 356	3,4	-31,2%
Valorisables	4 763	11,5	4 111	10,2	-13,7%
Batteries	46	0,1	44	0,1	-2,9%
DMS	258	0,6	296	0,7	14,4%
Huile de friture	18	0,0	19	0,0	2,7%
Huile de vidange	101	0,2	91	0,2	-10,6%
Divers	424	1,0	450	1,1	6,1%
DEEE (Ecosystèmes)	1 620	3,9	1 864	4,6	15,1%
Piles (Corepile)	28	0,1	29	0,1	3,3%
Pneumatiques (Aliapur)	Pas de données transmises par Aliapur				
Responsabilité producteurs	1 648	4,0	1 893	4,7	14,9%
TOTAL	39 125	94,8	42 146	104,4	7,7%

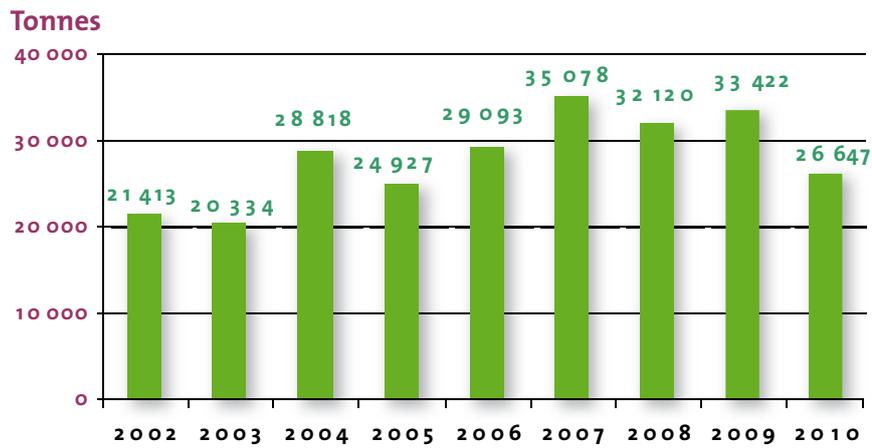


La collecte des déchets verts en porte-à-porte

En complément du service de déchèteries et de plateformes déchets verts, des collectes de déchets verts en porte-à-porte sont assurées sur le secteur centre, en raison d'une moindre densité d'équipements sur ce secteur.

• Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries et au porte-à-porte

17 déchèteries dans l'agglomération rennaise ;
5 plateformes de déchets verts ;
stabilisation des tonnages collectés ;
1/3 de rotations de bennes en moins grâce à la compaction des déchets ;
1 120 000 visites ;
diminution des déchets verts collectés à 26 600 tonnes.



Les autres collectes des déchets

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Les habitants de l'agglomération rennaise peuvent se débarrasser de leurs appareils électriques et électroniques :

- en magasin lors de l'achat d'un appareil neuf ;
- en recyclerie ;
- en déchèterie ;
- lors d'opérations Tritout spécifiques.

En 2010, 230 000 appareils ont été collectés en déchèterie et recyclerie, pour un poids total de 1 860 tonnes, dont 195 en recyclerie, soit 4,7 kilos par habitant.

S'ajoutent à cela 6 500 kg de tubes néons et autres lampes, collectés séparément.

Les déchets dangereux des ménages

Les déchets dangereux des ménages (DDM) regroupent des déchets dangereux pour la santé ou l'environnement. Il s'agit ainsi des aérosols, produits chimiques, acides, pots de peinture, piles et accumulateurs, filtres à huiles, etc.

Ces DDM sont collectés en déchèterie et en points d'apport volontaire mobiles (marchés de Rennes et opérations Tritout).

En 2010, 340 tonnes ont été collectées (dont 44 de batteries) en déchèterie et 8 tonnes en points d'apport volontaire. Plus de 80 % des apports en déchèterie sont constitués de restes de peinture. Ces déchets sont triés et conditionnés avant d'être dirigés, selon leur nature, vers les filières de valorisation, neutralisation et élimination dans les centres de traitement autorisés.

Pensons à offrir une seconde vie aux objets



Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri)

Ces déchets regroupent les seringues et aiguilles principalement produites par les habitants en auto-traitement. Ils sont collectés auprès de pharmacies volontaires, soit une cinquantaine en 2010. La collecte est aussi assurée auprès de la Maison du diabète et de l'association Aides, ainsi que par des véhicules stationnés sur les marchés de Rennes et lors des opérations Tritout.

Rennes Métropole fournit des boîtes vides aux pharmaciens,

qui les mettent gratuitement à la disposition des particuliers. Ces derniers les rapportent après y avoir déposé leurs seringues et aiguilles. La Communauté d'agglomération collecte ensuite ces boîtes et assure leur traitement dans un centre agréé au Mans.

En 2010, près de 4 700 boîtes vides ont été livrées sur les différents lieux de collecte pour un total de quelque 3 tonnes de déchets traités.

Les encombrants

En matière de collecte des encombrants, la règle générale est celle de l'apport volontaire en déchèterie, recyclerie et opérations Tritout. Cependant, un service de collecte à domicile est proposé - dans la partie intrarocade de Rennes Métropole - aux particuliers qui ne peuvent les transporter eux-mêmes en déchèterie. Les objets volumineux, au nombre de trois au maximum, sont collectés par l'entreprise Tribord sur rendez-vous pris auprès du numéro vert de Rennes Métropole.

En 2010, 140 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte.

Opérations spéciales de collecte.

Les opérations Tritout

Les opérations Tritout sont des opérations de déstockage des encombrants et des déchets ménagers spéciaux, de vente de composteurs et de communication organisées sur demande des communes. Au total, 41 opérations Tritout ont été organisées en 2010, dont 19 dédiées aux encombrants.

Celles-ci se déroulent, dans la mesure du possible, en partenariat avec Emmaüs et Envie 2E dans un objectif de réemploi. En 2010 et hors réemploi, 108 tonnes d'encombrants ont été collectées et traitées par Rennes Métropole.

Les opérations Jetez utile, organisées en entrée de déchèterie par Emmaüs en partenariat avec Rennes Métropole, consistent à récupérer des encombrants réutilisables, déposés par les habitants. En 2010, 24 opérations Jetez utile ont eu lieu à l'entrée de 12 déchèteries pour un volume global collecté de 630 m³.

230 000 appareils électroménagers collectés en déchèterie ou recyclerie ;

350 tonnes de déchets ménagers spéciaux ;

3 tonnes de boîtes de seringues et aiguilles collectées ;

524 tonnes d'encombrants dont 136 collectées en porte-à-porte et 118 lors d'opérations Tritout ;

41 opérations Tritout et 24 opérations Jetez utile menées dans l'agglomération.



Le traitement des déchets

L'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers



Equipée de 3 fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'usine a traité en 2010 quelque 142 500 tonnes de déchets en provenance de Rennes Métropole, de collectivités voisines et d'entreprises privées.

Grâce à la cogénération, l'énergie récupérée est valorisée sous deux formes : chauffage urbain (couverture : deux quartiers et un centre hospitalier, soit l'équivalent de 20 000 logements) et production d'électricité. En 2010, 77 % des besoins du réseau de chauffage ont ainsi été couverts.

Le parc de mâchefers



LE MODE DE GESTION

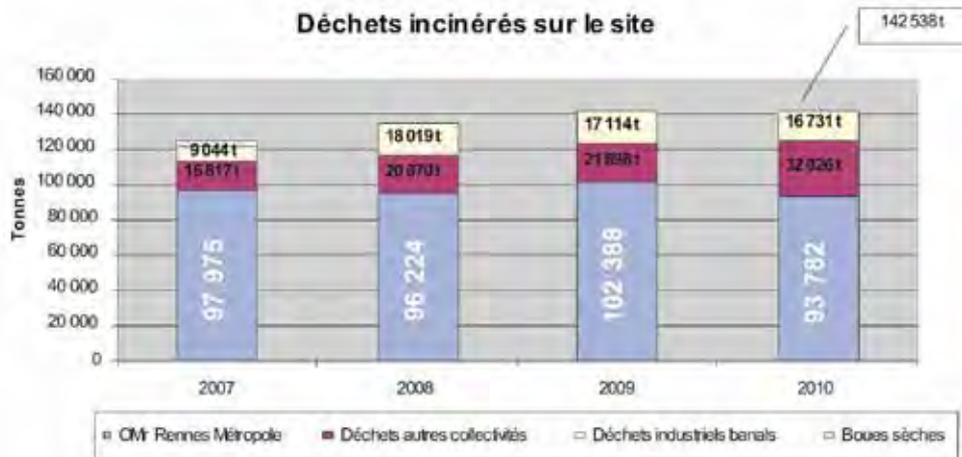
La Sobrec (Société bretonne d'exploitation de chauffage), est le délégataire de service public pour l'exploitation de l'usine. Depuis 2003, la société Eurovia valorise 100 % des mâchefers sous forme de sous-couche routière.

Le transport et le traitement par enfouissement en centre de classe 1 des refioms (résidus d'épuration des fumées d'incinération) sont assurés par Séché éco-industries dans le cadre d'un marché de prestations de services.

TONNAGES INCINÉRÉS

L'arrêt en septembre 2009 du traitement par incinération des encombrants broyés a conduit la Sobrec à répondre à des marchés de collectivités voisines pour le traitement de leurs déchets ménagers. En 2010, 88 % des déchets gérés au niveau de l'UVE sont d'origine ménagère, le reste étant des déchets issus de clients privés (déchets industriels banals).

Déchets incinérés sur le site



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En 2010, on observe une forte progression de l'énergie valorisée sous forme de chaleur fournie au réseau de chauffage urbain.

Le plan d'amélioration des consommations électriques de l'usine a permis une diminution de 6.9 % de la consommation électrique.

SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION

L'arrêt du traitement des encombrants broyés explique la diminution des tonnages de mâchefers. La proportion de mâchefers (18 %) reste relativement faible comparée aux valeurs enregistrées jusqu'en 2002 (25 % environ).

Les opérations de déferraillages réalisées sur l'UVE et sur la plateforme de maturation d'Eurovia à Vignoc ont permis d'extraire des mâchefers 2 560 tonnes de métaux ferreux et 160 tonnes de non ferreux.

On observe une forte diminution du tonnage total de réfiom et du ratio de réfiom produit par tonne incinérée. Cette évolution est liée notamment au remplacement du type de chaux par de la chaux plus performante ainsi qu'au remplacement de DIB par des OM résiduelles.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

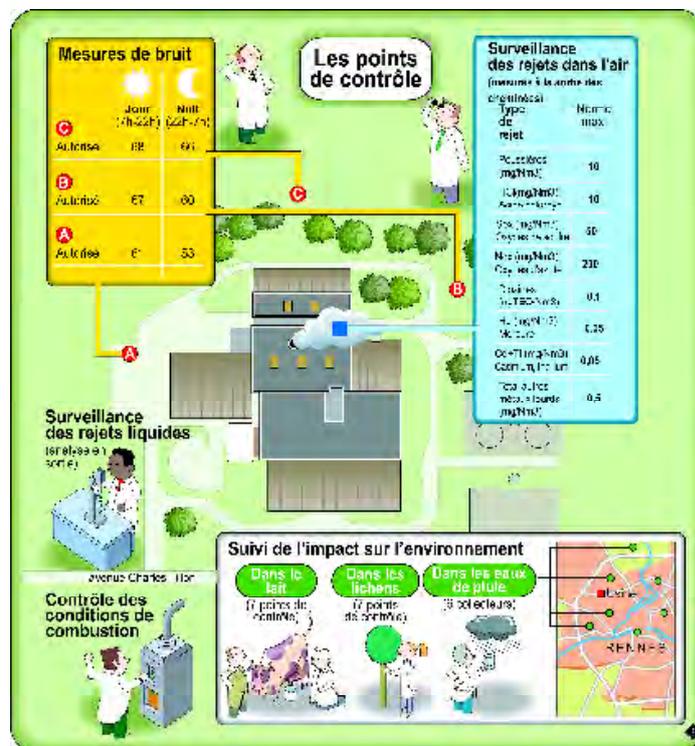
L'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 portant le contrôle des rejets des usines d'incinération prévoit deux campagnes de contrôles en cheminée par an.

Concernant les prélèvements en cheminée, Rennes Métropole a choisi de renforcer cette obligation en effectuant 3 séries de contrôles chaque année. Ces mesures sont ensuite présentées à la Commission locale d'information et de surveillance (Clis) présidée par le préfet et regroupant des associations de riverains.

Les prélèvements et contrôles sont réalisés par des organismes indépendants sous contrôle de la Sobrec et de Rennes Métropole et disponibles sur le site internet de Rennes Métropole.

Rennes Métropole a décidé d'anticiper l'obligation réglementaire prévue pour le 1^{er} juillet 2014 avec la mise en place sur les 3 fours de l'usine d'analyseurs continus pour les dioxines et les furanes. Décision a été prise en 2010 de lancer les études dès septembre 2011 pour une installation au tout début 2012.

valorisation énergétique	2009	2010	Evolution 2009-2010	
Quantité totale de chaleur produite par l'usine (MWh)	291 022	287 827	-1,1%	
Quantité de chaleur fournie au Chauffage Urbain (MWh)	93 116	123 626	32,8%	
Valorisation électrique				
MWh produits par le GTA	33 475	34 332	2,6%	
MWh produits par la Cogénération	24	223	842,6%	
MWh consommés par l'UVE	16 624	15 474	-6,9%	
MWh vendus à EDF	19 147	19 414	1,4%	
Sous produits de l'incinération				
Tonnage incinéré	135 113	141 401	142 538	0,8%
Mâchefers (tonnes)	24 719	26 487	25 263	-4,6%
% du tonnage incinéré	18,3%	18,7%	17,7%	
Ferrailles (tonnes)	2 372	2 541	2 561	0,8%
% du tonnage incinéré	1,8%	1,8%	1,8%	
Réfiom (tonnes)	6 002	6 415	5 480	-14,6%
% du tonnage incinéré	4,4%	4,5%	3,8%	





Rapport annuel 2010

Le suivi de l'impact des retombées atmosphériques et notamment des concentrations en métaux lourds et dioxines/furannes, est réalisée à partir de 3 méthodes :

- Réseau de producteurs de lait de vache : 6 producteurs dans un rayon de 4.5km et 2 producteurs hors zone
- Réseau de surveillance lichens : 6 lieux de prélèvement sous les vents et 2 lieux de prélèvements hors influence
- Réseau de surveillance par collecteurs de précipitations : 6 lieux de prélèvement sous les vents et 2 lieux de prélèvement hors influence

RÉSULTATS DES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2010 :

- Les résultats en sortie de cheminée sont conformes aux exigences réglementaires ;
- Les résultats du suivi environnemental triplé (lait, lichens et jauges de retombées atmosphériques) ne montrent aucun impact significatif de l'usine sur son environnement.

L'ISDND

Créée en 1992, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) des Hautes-Gayeulles, propriété de Rennes Métropole, s'étend sur une superficie de 15 hectares, mais elle bénéficie d'une autorisation de stockage des déchets de 9 hectares dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (maximum 20 000 tonnes/an).

L'exploitation est assurée depuis juin 2007 par l'entreprise Charier DV dans le cadre d'un marché de prestations de service.

• Faits marquants en 2010

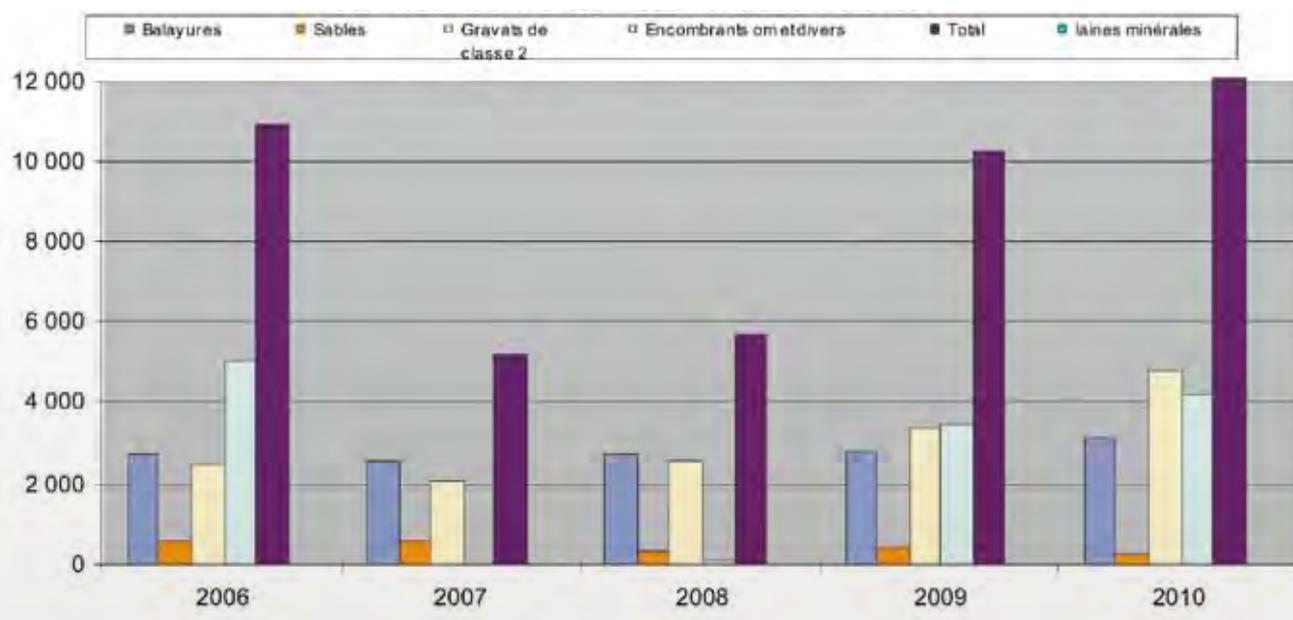
Des travaux importants ont été réalisés en 2010. Deux casiers polyvalents supplémentaires ont été réalisés, ce qui porte à 9 le nombre total de casiers. Le casier 4 a été définitivement recouvert. Par ailleurs, le réseau de lixiviats des casiers 1, 2, 3 et 6 a subi une réfection totale. Enfin, un chemin périphérique a été réalisé pour les casiers 2, 3 et 6.

142 500 tonnes de déchets traités par incinération ;
77 % des besoins du réseau de chauffage couverts grâce à la vapeur produite par l'usine d'incinération ;
12 388 tonnes de déchets traités par enfouissement dont **4 783 tonnes** de déchets de plâtres

Suivi environnemental renforcé sur l'usine d'incinération avec :

- 3 séries** de contrôles effectuées sur les fumées en cheminées,
- 3 méthodes** différentes de suivi des impacts environnementaux des retombées atmosphériques

• > Évolution des tonnages enfouis



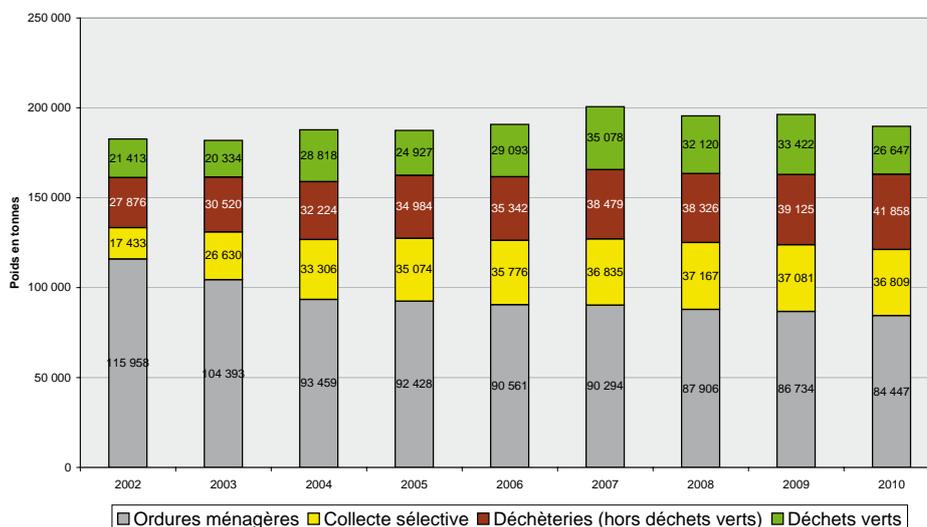
Synoptique des flux de déchets et chiffres-clés

- Diminution de la quantité totale de déchets ménagers et assimilés collectés et traités ou valorisés entre 2009 et 2010 (-3,5 %)
- Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles enregistrent une baisse pour la 9^e année consécutive (-27 % depuis 2002 et -9 % depuis 2005).
- Les déchets verts enregistrent une diminution importantes entre 2009 et 2010 (-20 %)
- Les autres flux collectés restent stables.

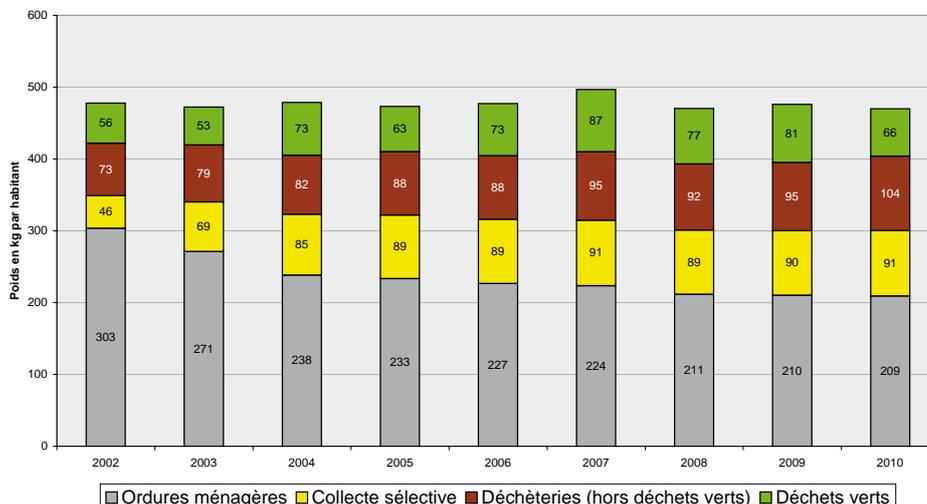
LA PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS EST DE 470 KG/HAB. / AN. En comparaison avec les ratios nationaux 2007 (dernières valeurs nationales connues) ce ratio est inférieur de près de 125 kg/habitant à la moyenne nationale. Cet écart s'explique principalement par les tonnages d'ordures ménagères résiduelles particulièrement peu élevés à Rennes Métropole.

Synthèse des modes de traitement	2010	%
valorisation énergétique (incinération)	93 500	49 %
Valorisation biologique (compostage)	26 647	14 %
Valorisation matière (recyclage)	40 457	21 %
Stockage (classe 2 et 3)	29 512	16 %

Collecte des déchets - Évolution des tonnages



Collecte des déchets - Évolution des poids par habitant (population DGF)

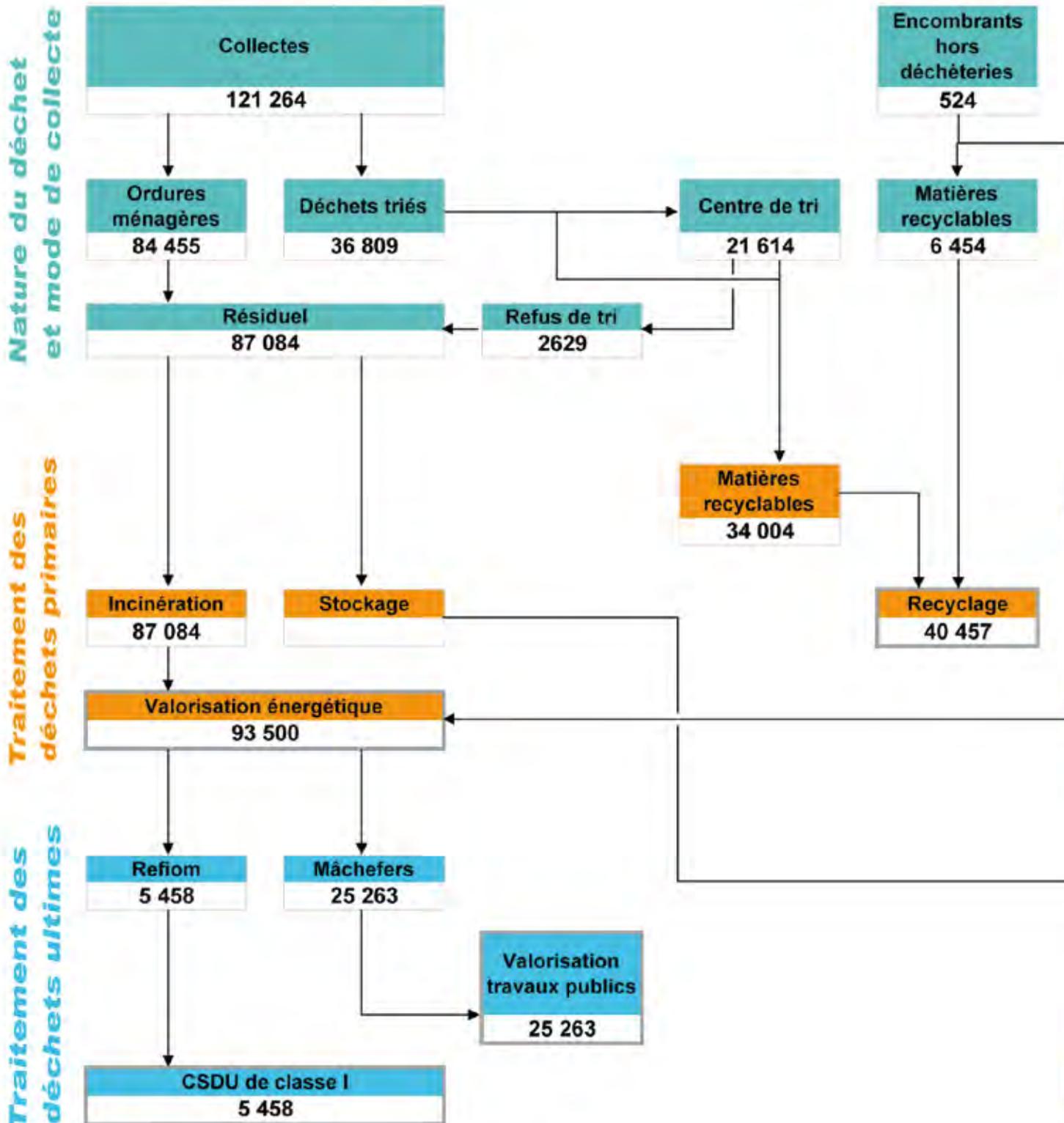




DGSU - SERVICE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bilan 2010 des collectes, du traitement et de la valorisation

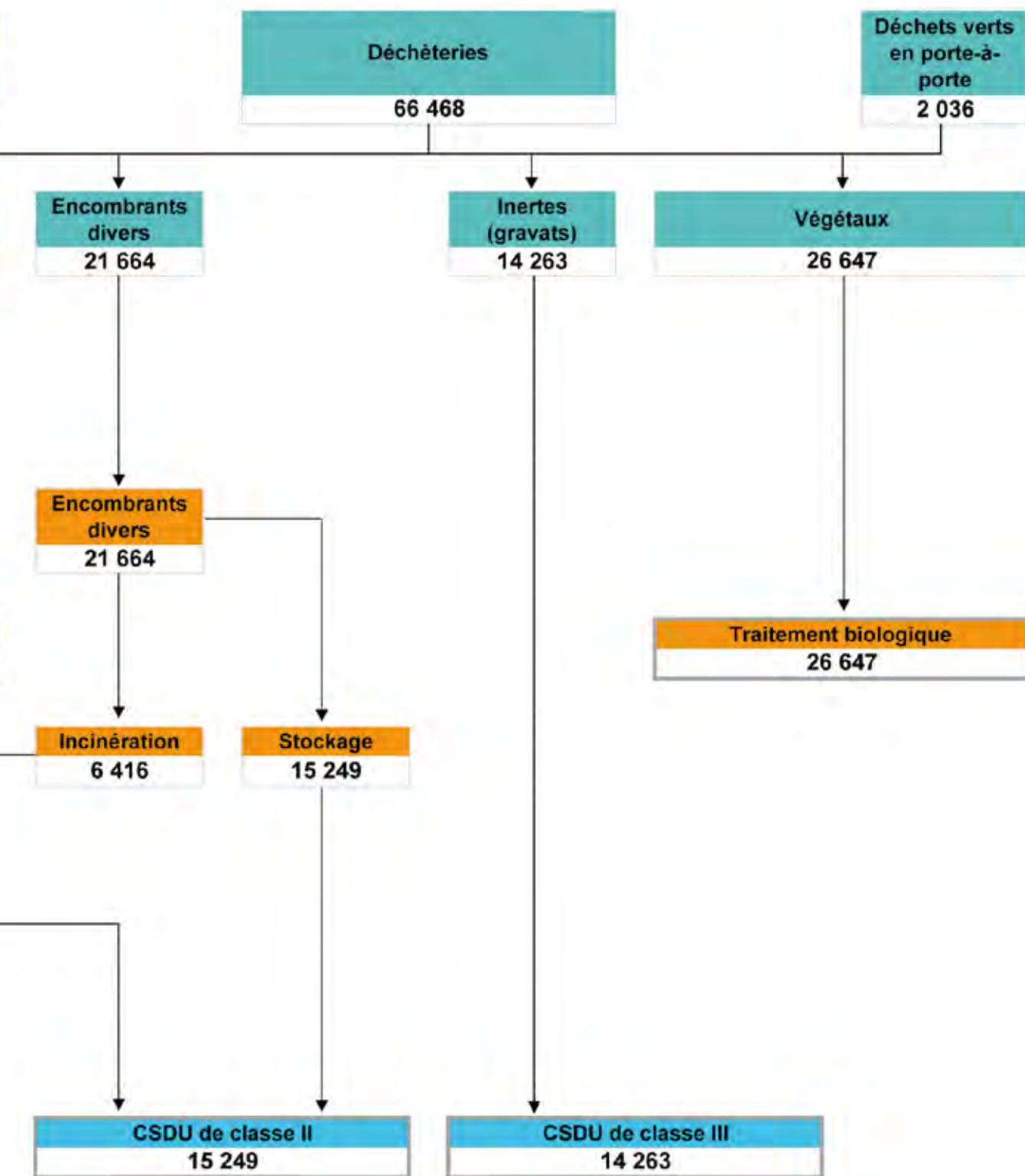
Gisement global : 190 292 tonnes de déchets des ménages



des déchets ménagers

et déchets assimilés

Période : janvier à décembre





Communication, information, sensibilisation

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions de terrain. À l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, Rennes Métropole s'attache à répondre à leurs attentes en matière d'information et à accompagner leurs choix vers une consommation et une gestion responsables des déchets.

Les outils et actions de communication

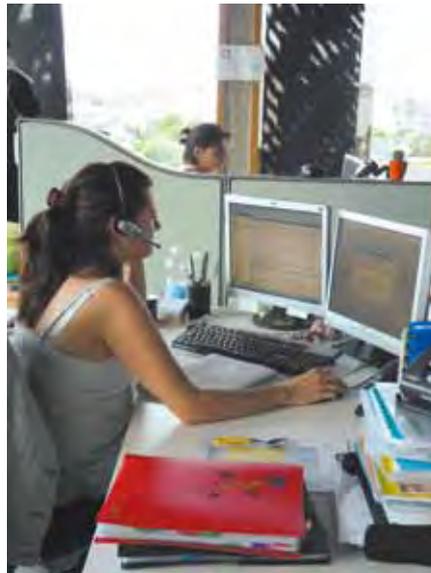
Le numéro vert

Ouvert de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 17 heures cinq jours par semaine, le numéro vert a enregistré en moyenne 105 appels quotidiens en 2010, soit 27000 pour l'année. Un pic d'appels important est survenu lors de la mise en place des nouveaux marchés de collecte et a perduré jusqu'à la résorption des anomalies de collecte liées au démarrage des nouvelles prestations (avril - juillet).

Les trois agents dédiés renseignent les habitants sur les services (consignes de tri, ventes de composteurs, horaires des déchèteries, etc.), enregistrent et traitent les demandes d'intervention (livraison de bacs, collecte d'encombrants, etc.), les signalements d'anomalies ainsi que les inscriptions aux animations, visites de sites et formations au compostage.

La communication en porte-à-porte

En 2010, quelque 10 000 foyers résidant en habitat collectif ont reçu la visite des ambassadeurs du tri dont la mission consiste à : rappeler les consignes de tri, présenter le guide des déchets, remettre un sac de précollecte pour le stockage et le transport des déchets recyclables et répondre aux questions sur la gestion des déchets à Rennes Métropole.



Les 75 000 ménages vivant en pavillons et petits collectifs ont reçu la visite des agents de distribution des sacs jaunes. Cette visite est l'occasion de transmettre des informations sur l'organisation des collectes comme par exemple les consignes de tri et de diffuser l'autocollant stop pub.

Les animations et visites de sites

En 2010, Rennes Métropole a organisé ou coordonné plusieurs animations et visites à la demande du public :

- 20 animations scolaires par le Ciele ;
- 283 visites de groupe au centre de tri ;
- 31 visites de groupe à l'usine d'incinération ;
- 1 visite de groupe dans une déchèterie ;
- 1 animation autour du tri par l'unité relations avec les usagers.

Une mascotte bien identifiée

Rennes Métropole dispose d'une mascotte dédiée à la communication sur les déchets et notamment le tri sélectif, dénommée Tritout. Cette fourmi, qui existe aujourd'hui en 3D, est déclinée en différentes postures et expressions.



Le guide des déchets

Été 2010, le **Guide du tri**, support essentiel d'information à destination du grand public, a été totalement refondu. Rebaptisé *Guide des déchets* il comporte une partie sur la prévention et la réduction des déchets et propose de nombreux conseils pratiques. Celui-ci a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de l'agglomération en avril 2010 à l'occasion de la réorganisation des collectes.



L'adhésivage des flancs de bennes de collecte

Rennes Métropole réactualise 3 fois par an les campagnes de communication sur les flancs des 40 bennes de collectes parcourant son territoire.

Le site internet de Rennes Métropole
www.rennes-metropole.fr

« La Lettre du tri »

Rennes Métropole édite 2 à 3 fois par an, une lettre d'information intitulée « Lettre du tri » et distribuée en boîtes aux lettres (elle est insérée entre les magazines « L'info Métropole » et « Sortir » - magazines de l'agglomération) à l'ensemble des habitants de Rennes Métropole. Cette Lettre est diffusée également auprès des établissements scolaires et un certain nombre d'institutions et organismes locaux.



Communication sur la réorganisation des collectes

En 2010, et dans le cadre de la mise en place de son nouveau service de collecte le 12 avril, Rennes Métropole a développé un vaste plan de communication.

• Exposition du 22 janvier au 3 avril 2010 au Centre d'information sur l'urbanisme et à l'Hôtel de Rennes Métropole

Inaugurée le 5 février 2010, l'exposition intitulée « Les collectes des déchets changent, changeons nos habitudes », vise à expliquer les modalités des nouvelles collectes mais aussi à rappeler de façon vivante toute la problématique du traitement des déchets dans une optique de développement durable.

Trois thèmes y ont été principalement présentés : la nouvelle organisation des collectes, le tri et la réduction des déchets.

Une quinzaine d'animations ont été effectuées en marge de ces expositions.

À compter de fin avril 2010, l'exposition est devenue itinérante et s'est installée, tour à tour, dans les communes de l'agglomération. Elle a aussi pris place lors d'événements importants





Des articles de fond sont parus dans l'Info Métropole d'avril et dans Le Rennais du mois de mars ainsi que dans la lettre du tri d'avril.

• Communication partenaires

Rennes Métropole a organisé en janvier et février 2010 des réunions d'information et d'échange avec les mairies, les directions de quartiers de Rennes ainsi que les syndicats et bailleurs.

comme les Transmusicales, les journées Tam-Tam, etc. Interactive, cette exposition proposait des jeux, des quiz et des panneaux d'information en forme de Tritout, la fourmi mascotte.

Les participants à un questionnaire se sont vus récompensés par la remise d'une carafe spécialement conçue et baptisée «Moi, je bois l'eau du robinet». Au total, 5 000 carafes ont été distribuées en 2010. Les enfants ont eux, reçu un bloc-notes en matériaux recyclés.

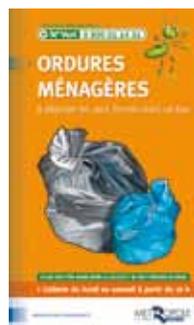
Parallèlement, un spot sur le tri des déchets était diffusé dans les salles de cinéma de l'agglomération du 15 au 20 février, du 22 mars au 3 avril et du 27 septembre au 16 octobre.

• Diffusion de supports

Afin d'informer les habitants de Rennes Métropole des changements intervenant le 12 avril 2010, un document de 4 pages à été diffusé auprès de l'ensemble des foyers avec le numéro de février de l'Info Métropole. Des informations plus complètes ont été mises en lignes sur les sites internet de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.

• Information sur les nouveaux jours de collecte

Les usagers ont été informés, adresse par adresse des nouveaux jours de collecte par la pose d'autocollants sur les couvercles de leurs bacs.



Communication sur la prévention et la réduction des déchets

- Pour porter ses messages au plus près des habitants, Rennes Métropole a habillé les bâtiments des déchèteries de Saint-Armel et Mordelles ainsi que le bungalow de la plate-forme de déchets verts de Le Rheu.

- Durant la semaine européenne de réduction des déchets, du 22 au 28 novembre, Rennes Métropole a proposé, le 25 novembre 2010, un atelier sur le lombricompostage en partenariat avec l'association Worganic. Une soixantaine de personnes y ont assisté.

De même, les agents de Rennes Métropole ont pu inaugurer le lombricomposteur qui a pris place au sein de leur cafétéria.

Deux expositions présentées au CIU et à l'Hôtel de Rennes Métropole puis dans les communes de l'agglomération.

Vaste campagne d'affichage sur les camions de collecte.

6 agents de proximité, 7 chargés de secteur.

105 appels quotidiens au numéro vert.

10 000 foyers visités par les ambassadeurs du tri.





Les indicateurs financiers

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte administratif 2010 du budget annexe « Élimination et valorisation des déchets ».

Pour une meilleure évaluation et maîtrise des coûts, Rennes Métropole utilise depuis 2006 la méthode nationale ComptaCoût, mise au point par l'Ademe, pour le calcul des ratios financiers à la tonne et par habitant.

L'utilisation de cet outil permet une meilleure traçabilité des informations et permet d'intégrer des coûts de structure de l'ensemble des services intervenant pour l'exercice de la compétence de valorisation des déchets à Rennes Métropole. Les données du compte administratif sont retraitées de façon à obtenir des données annuelles strictes.

À terme, les données ComptaCoût seront partagées dans le Système d'information et d'observation de l'environnement (SINOE), une base de données créée par l'Ademe, pour permettre leur comparaison avec d'autres collectivités et connaître les données au niveau national.



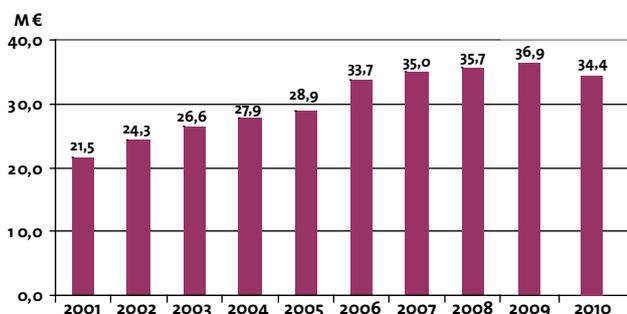
Les dépenses réelles de fonctionnement (CA 2010)

En 2010, les dépenses réelles de fonctionnement figurant au compte administratif se sont élevées à **34,4 M€ (85,12 €/habitant DGF – 181,15 €/tonne)** en diminution par rapport à 2009 (- 6,88 %).

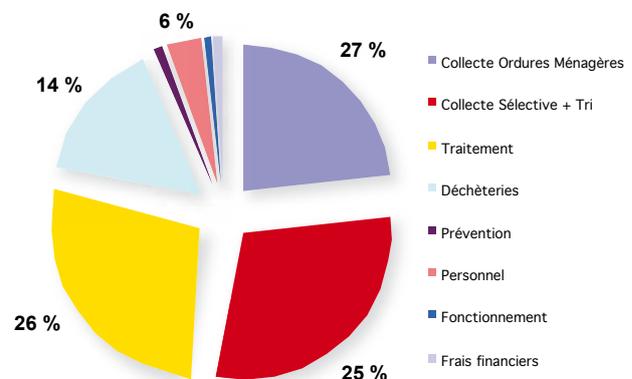
Les dépenses de **collectes et de tri** des déchets représentent **52 %** des dépenses réelles de fonctionnement. La part financière relative aux **déchèteries** est de **14 %**.

Globalement les dépenses liées à des **marchés ou contrats** avec des prestataires (collectes, traitement, déchèteries) représentent **plus de 91 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de **fonctionnement interne** du service (frais internes, personnel) représentent **6,13 %** des dépenses totales.

> Dépenses réelles de fonctionnement



> Répartition des dépenses 2010



Les recettes de fonctionnement (CA 2010)

Les recettes de fonctionnement ont atteint **49,3 M€**, en augmentation par rapport à 2009 (+ **10,26 %**). Cette augmentation est principalement liée à l'évolution du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et des recettes en provenance des éco-organismes (Eco-Emballages, EcoFolio), et des recettes de ventes de matériaux et d'énergie résultant de la conjoncture économique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente **71 %** des recettes en 2010 (hors reprise excédent).

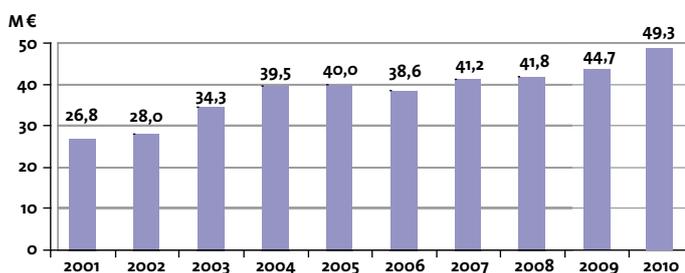
La redevance spéciale

Instituée par la loi du 13 juillet 1992, la redevance spéciale (RS) est une taxe payée par les producteurs non ménagers (commerçants, artisans, entreprises industrielles, professions libérales, activités tertiaires...). Elle permet de financer l'enlèvement de leurs déchets banals, qui, du fait de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes et pour l'environnement.

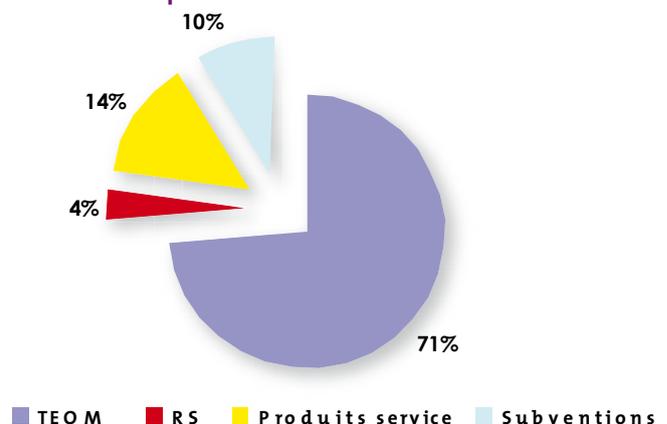
La RS est perçue par Rennes Métropole depuis la prise de la compétence déchets le 1er janvier 2001. Ses modalités d'application font l'objet d'une délibération annuelle.

Le produit de la redevance spéciale a atteint **1 764 728 €** en 2010 contre 1 570 035 € en 2009, soit une augmentation de **12,40 %**.

> Recettes de fonctionnement



> Répartition des recettes 2010



Les dépenses d'investissement

Les **dépenses totales** d'investissement en 2010 s'élèvent à **8 629 374 €**, en baisse par rapport à 2009 (9 084 228 €). Le résultat d'investissement reporté de 2009 s'élève à 2 373 926,29 €.

Les grands axes des **dépenses réelles** d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) de l'année 2010 en matière de travaux et de fournitures correspondent principalement à la mise en place de conteneurs enterrés, à la fourniture de conteneurs et bacs (2 999 389 €) et à l'aménagement de déchèteries et plateformes de déchets verts (880 521 €) et des travaux au centre d'enfouissement (767 233 €).



Modalités d'exploitation du service et montants versés aux principaux prestataires

	Principales missions	Modes d'exploitation	En 2010
Précollecte	Livraison des bacs auprès des usagers ; maintenance des bacs	Régie	Rennes Métropole
	Distribution des sacs jaunes	Prestation de service	ACP service
Collecte	Collecte des Ordures ménagères, des recyclables du verre et des journaux magazines (en porte-à-porte et en apport volontaire)	Prestation de service	SITA Ouest
	Collecte des papiers cartons des producteurs non ménagers	Prestation de service	La Feuille d'Erable
	Collecte des déchets verts en porte-à-porte (secteur centre)	Prestation de service	TRIBORD
	Collecte des encombrants sur rendez-vous (secteur centre)	Prestation de service	TRIBORD
Déchèteries opérations TRITOUT	Gestion du haut de quai des déchèteries et plateformes déchets verts (agents d'accueil, gestion des enlèvement, entretien...)	Prestation de service	TRIBORD
	Transport des caissons en déchèteries ou lors des opérations tritout	Prestations de service	Lot 1 (Nord) Nétra Onyx Lot 2 (Sud) Sita ouest
	Evacuation, broyage et compostage des déchets verts	Prestations de service	lot 1 (NW) et lot 3 (Sud) : ECOSYS lot 2 : (NE) Nétra Onyx
Traitement	Exploitation de l'Usine de Valorisation Energétique de Villejean	Délégation de service public	SOBREC (VEOLIA)
	Traitement des mâchefers	Prestation de service	EUROVIA + SCORVALIS
	Traitement des REFIOM	Prestation de service	SECHE
	Gestion de l'ISDND des hautes Gayeulles	Prestation de service	Charrier DV
Prévention des déchets	Traitement des déchets classe 2	Prestation de service	SECHE
	Suivi des sites de compostage collectif	Prestation de service	EISENIA
Communication	Communication en porte-à-porte	Prestation de service	ACP service

Principaux prestataires	Montants en € TTC		
	2008	2009	2010
NETRA (VEOLIA)			
Collecte des déchets ménagers (jusqu'en avril 2010)			
Tri des matériaux recyclables	11 041 455	11 492 489	6 992 088
Transport bennes déchèteries			
Broyage et compostage déchets verts			
SITA OUEST			
Collecte des déchets ménagers	5 685 960	5 724 512	8 946 570
Transport bennes déchèteries			
SOBREC (VEOLIA)			
Incinération des ordures ménagères	4 202 600	3 610 574	5 291 750
SECHE			
Enfouissement classe 2 et classe 1	1 745 815	1 874 708	1 635 931
EUROVIA + SCORVALIS			
Traitement des mâchefers	823 689	887 882	
LA FEUILLE D'ÉRABLE			
Collecte papiers et cartons	787 526	884 656	926 276
ECOSYS			
Broyage et compostage déchets verts	922 992	420 335	318 534

Les montants inscrits sont les mandatements totaux effectués par prestataire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (données CA).

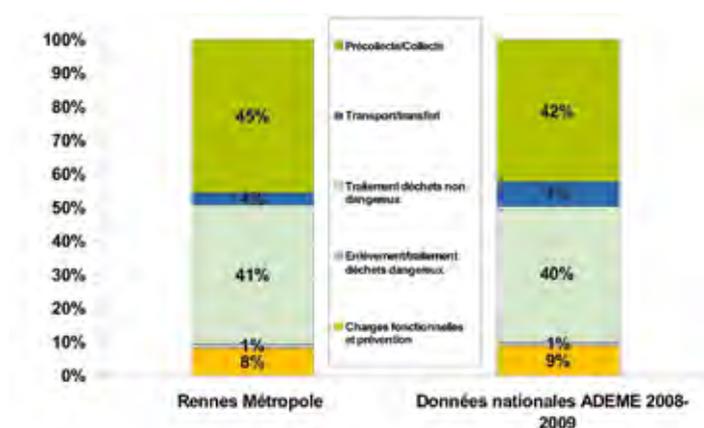
Indicateurs selon la démarche ComptaCoût

La méthodologie ComptaCoût a évolué depuis 2006. Ainsi en 2010, les bases de construction de la matrice de Rennes Métropole ont été modifiées pour viser une plus grande fiabilité des indicateurs. De ce fait, les résultats 2010 ne sont pas comparables avec ceux des années précédentes.

Comparaison des coûts aidés hors taxes Ademe / Rennes Métropole selon ComptaCoût

L'ADEME dispose d'une base de données recensant les matrices réalisées selon la méthode ComptaCoût. Les données 2008-2009, indiquent une décomposition des coûts très proche de celle de Rennes Métropole :

Les charges fonctionnelles sont légèrement inférieures à la moyenne, alors que les charges de traitement sont légèrement supérieures. Rennes Métropole présente de faibles coûts de transfert-transport, ses coûts de précollecte-collecte étant un peu plus élevés suite au développement de l'apport volontaire enterré.



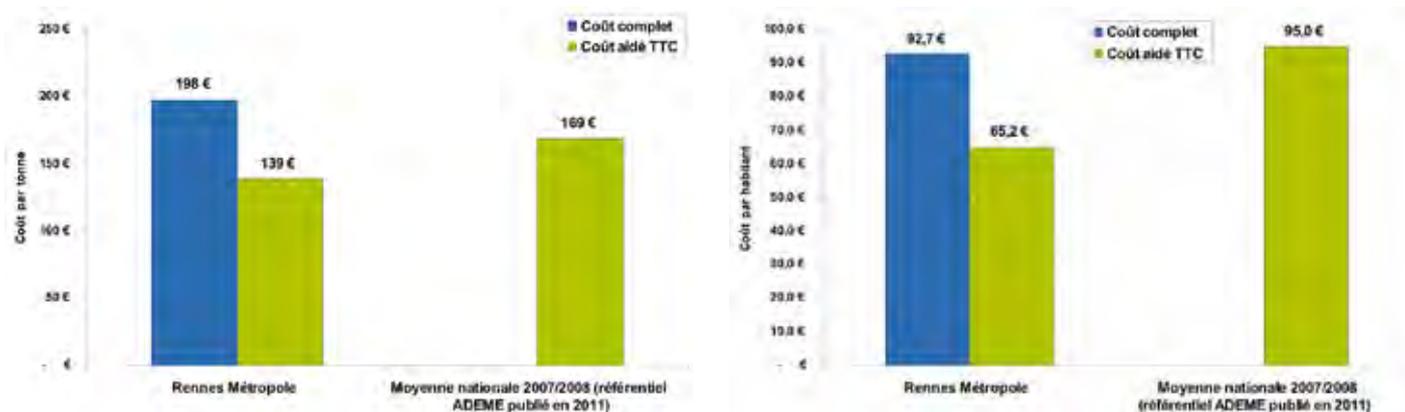
Ratios de coûts par tonne et par habitant desservi

Les ratios présentés à la tonne et à l'habitant desservi par la suite sont issus de la synthèse de la matrice ComptaCoût. Les coûts sont présentés sous 2 formes :

- les coûts complets HT afin de refléter l'ensemble des coûts relatifs aux différents flux
- les coûts aidés TTC correspondant au coût de revient de gestion des différents flux,

Sur l'année 2010, le coût aidé TTC de Rennes Métropole est de 139 €/tonne et de 65,2 €/habitant. En comparaison du référentiel national Ademe publié en 2011 relatif aux coûts de 2007-2008, Rennes Métropole se situe en dessous de la moyenne.

La dispersion des coûts aidés TTC s'étale de 120 à 190 €/tonne et de 61 à 117 €/habitant.

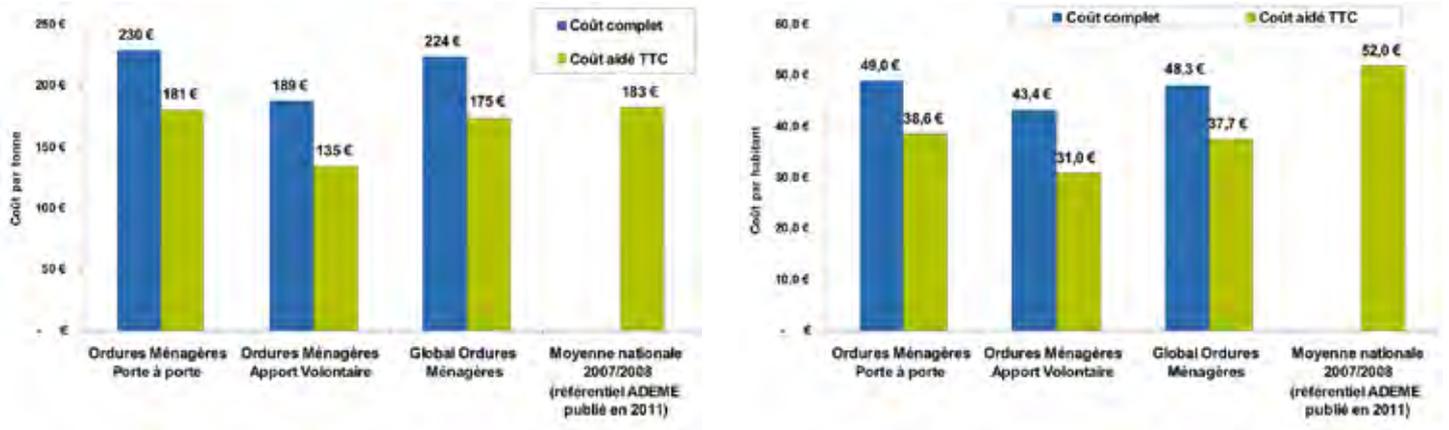




Rapport annuel 2010

Flux ordures ménagères :

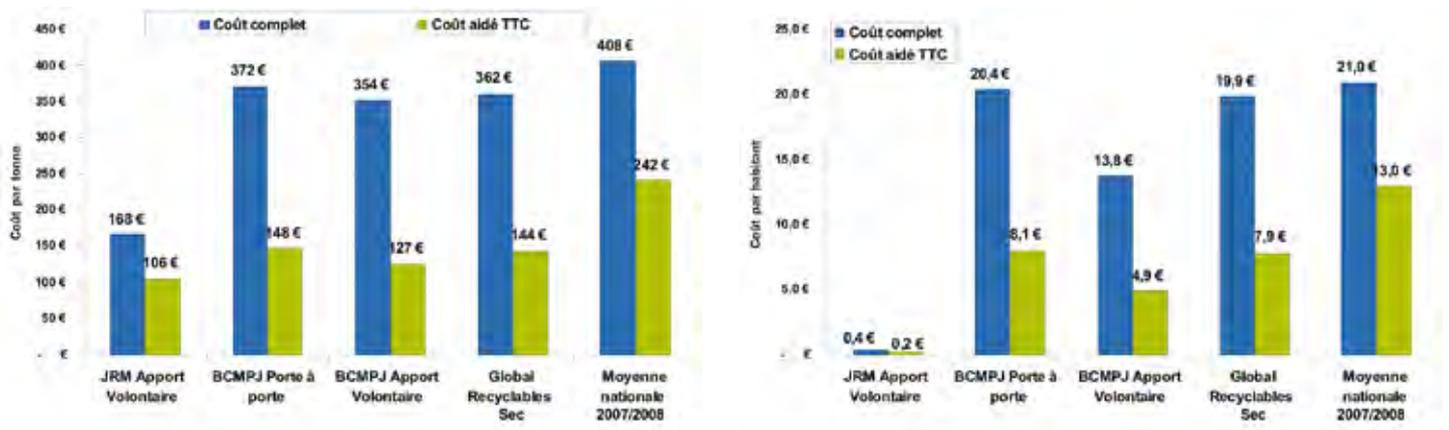
Pour ce flux, le coût complet ne peut être comparé à des données nationales compte tenu de méthodes de calculs différentes. Rennes Métropole dispose d'un coût aidé TTC inférieur à la moyenne nationale à la tonne et à l'habitant.



Comparé au porte-à-porte, l'apport volontaire tend à diminuer les coûts de gestion des ordures ménagères.

Flux recyclables (BCMPJ) :

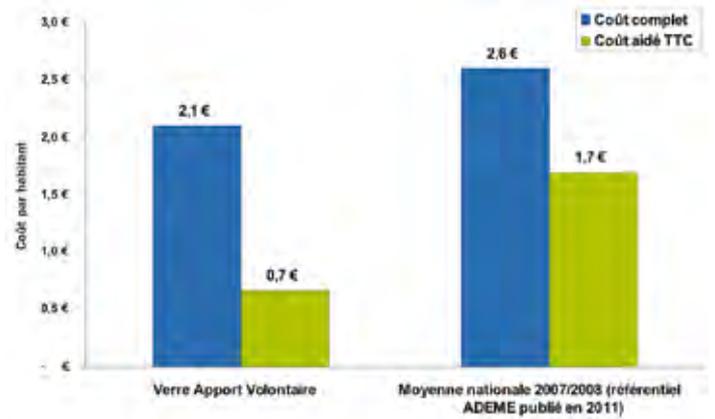
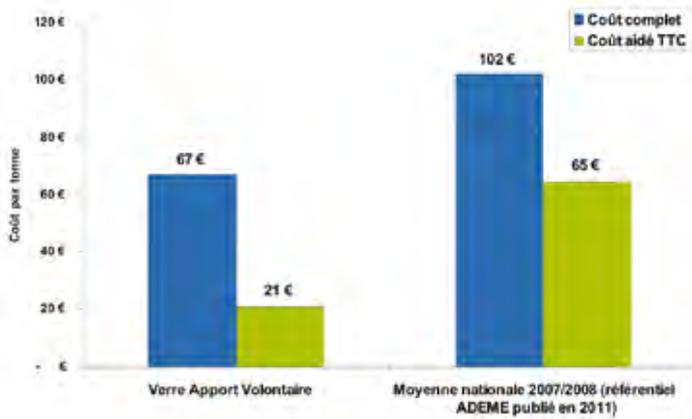
Rennes Métropole présente un coût aidé TTC, à la tonne comme à l'habitant, inférieur à la moyenne nationale.



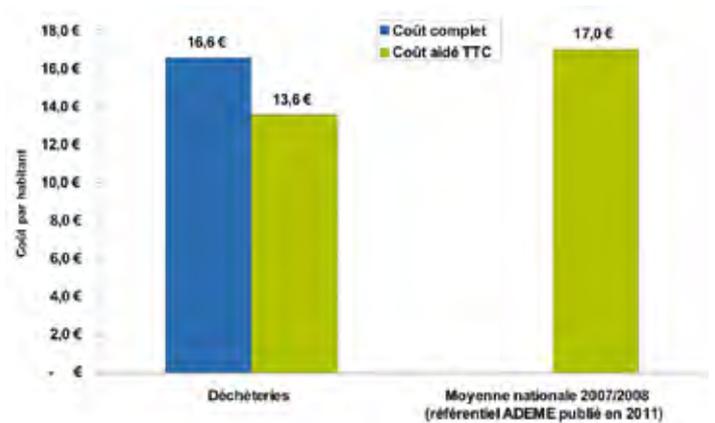
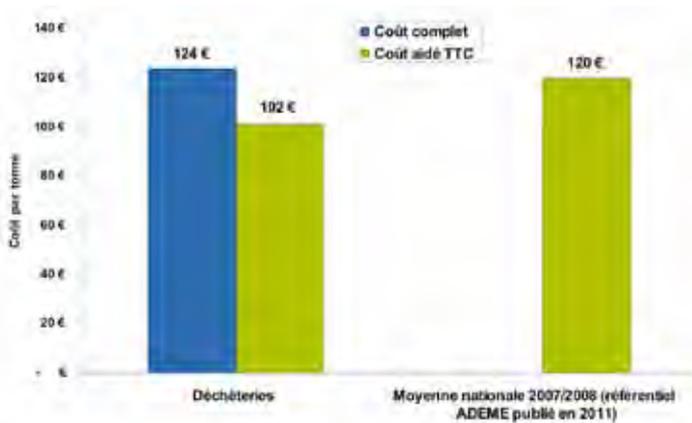
Malgré un investissement initial important en conteneurs, l'apport volontaire est moins coûteux que le porte-à-porte.

Flux verre :

Le coût aidé TTC est bien inférieur à la moyenne que l'on soit à la tonne ou à l'habitant. Les recettes et soutiens pour le matériau permettent un gain significatif entre le coût complet HT et le coût aidé TTC.

**Flux Déchèterie :**

Le coût aidé TTC, à la tonne ou à l'habitant, de la gestion des déchèteries de Rennes Métropole est inférieure à la moyenne nationale ComptaCoût.





Rapport annuel 2010

Flux Professionnels :

La prise en charge des déchets spécifiques des professionnels représente un coût à la tonne important du fait du service particulier à organiser. En revanche, ces prestations ne représentent qu'un faible coût à l'habitant.

		Professionnels Papiers porte-à-porte	Professionnels Cartons porte-à-porte	Professionnels Verre porte-à-porte
€/t	Coût complet	456 €	437 €	159 €
	Coût aidé TTC	266 €	402 €	162 €
€/hab.	Coût complet	0,6 €	2,0 €	0,2 €
	Coût aidé TTC	0,3 €	1,8 €	0,2 €

Flux Encombrants :

Trois sous-flux composent le flux encombrant. Ces collectes représentent un coût important à la tonne du fait de leur spécificité (collecte sur rendez-vous, collecte en pied de colonne suite aux incivilités...). Le coût à l'habitant est plus mesuré, bien que pour la collecte en pied d'apport volontaire, les incivilités coûtent près de 3 € TTC par an aux habitants.

		Encombrants sur RDV	Encombrants en pied d'apport volontaire	Tritout
€/t	Coût complet	911,4 €	599,9 €	546,0 €
	Coût aidé TTC	936,0 €	625,3 €	567,0 €
€/hab.	Coût complet	0,6 €	3,2 €	0,2 €
	Coût aidé TTC	0,6 €	3,4 €	0,2 €

Autres flux :

La gestion des déchets verts en porte-à-porte sur la ville de Rennes représente 1,7 % du coût aidé TTC de Rennes Métropole. Celle des DASRI représente 0,11 % du coût aidé TTC, pour un gain qualitatif important en terme de sécurité des ripeurs et des trieurs.

La gestion des déchets des collectivités représente quant à elle 1,3 % du coût aidé TTC.

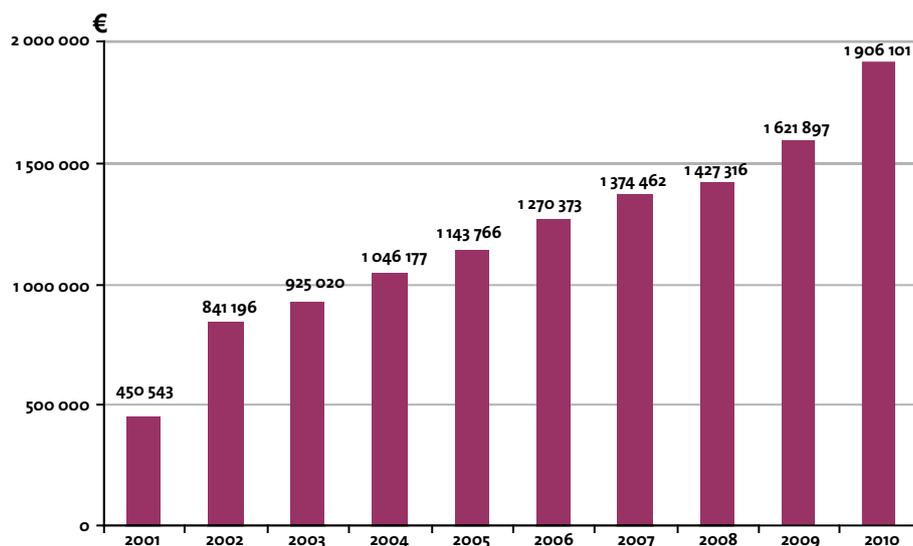
		Déchets Verts porte-à-porte	Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités
€/t	Coût complet	211 €	1 862 €	54 €
	Coût aidé TTC	217 €	2 067 €	45 €
€/hab.	Coût complet	11,7 €	0,1 €	1,0 €
	Coût aidé TTC	12,0 €	0,1 €	0,8 €

Source module exploitation des coûts SINOE-ADEME.

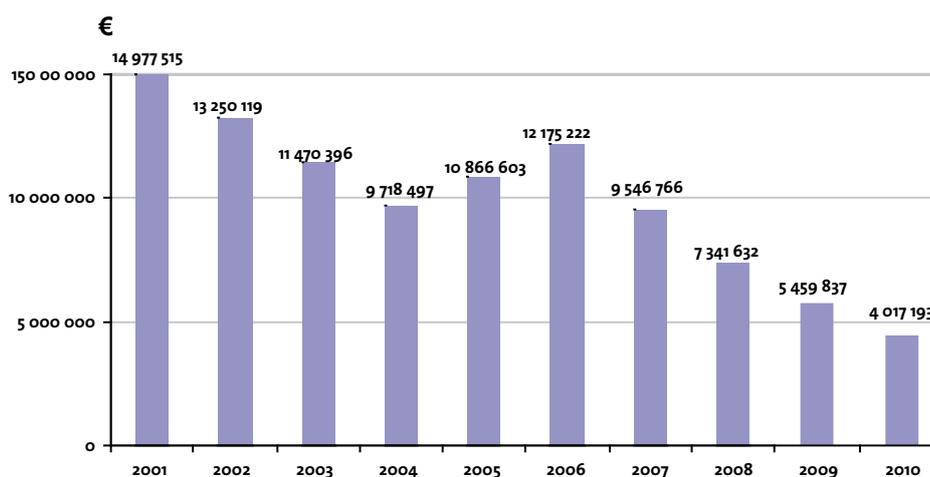
Les frais de personnel

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 17,5 % par rapport à 2009, principalement en raison du recrutements d'agents contractuels dans le cadre du projets miniwaste et du redéploiement des marchés de collecte.

Les dépenses de personnel représentent 5,5 % des dépenses réelles de fonctionnement du service.



L'état de la dette au 31 décembre 2010





Annexes



1 - Tonnages collectés et indicateurs techniques par commune

2 - Synthèse des tonnages collectés par Rennes Métropole

3 - Tonnages collectés par déchèterie

4 - Synthèse des données ComptaCoût

1 – Tonnages collectés et indicateurs techniques par commune - tonnages 2010

Commune	Population Insee 2011	«OM PAP intrarocade (lot 1)»	«OM PAP extrarocade (lot 2)»	«OM AV intrarocade (lot 3)»	«OM AV extrarocade (lot 3)»	Total OM	kg/hab/an	«CS PAP intrarocade (lot 1)»	«CS PAP extrarocade (lot 2)»	«AV MM (lot 3)»	«AV JRM déchèteries (lot 3)»	Total CS	kg/hab/an	«Verre AV hors déchèteries (lot 3) + Verre PAP»	«Verre AV déchèteries (lot 3)»	Total Verre	kg/hab/an
Acigné	6 294		1012			1012	161		347		29	376	60	170	58	228	36
Betton	10 450		1817			1817	174		620		63	684	65	279	98	377	36
Bourgbarré	3 185		586			586	184		172			172	54	83		83	26
Brécé	1 862		330			330	177		94			94	50	40		40	21
Bruz	15 945		3058			3058	192		889		60	948	59	414	109	522	33
Cesson-Sévigné	15 902		2525	241		2766	174		723	78	72	874	55	458	124	583	37
Chantepie	8 431		1050	702		1752	208		299	241	54	595	71	247	74	321	38
Chartres-de-Bretagne	7 160		1271	168		1440	201		387	47	36	470	66	173	85	258	36
Chavagne	3 802		613			613	161		216			216	57	117		117	31
Chevaignè	1 906		309			309	162		78			78	41	42		42	22
Cintré	2 113		302			302	143		91			91	43	64		64	30
Clayes	722		110			110	152		35			162	55	85		85	29
Corps-Nuds	2 921		502			502	172		212		12	224	58	96	32	129	33
Gévezé	3 847		737			737	192		219	9	24	252	66	90	68	158	42
La Chapelle-des-Fougeretz	3 789		709	26		734	194		108			108	55	69		69	35
La Chapelle-Thourault	1 971		296			296	150		343	112		455	57	218		218	28
Le Rheu	7 915		1272	384		1656	209		72			72	46	43		43	27
Le Verger	1 574		234			234	149		204			204	54	107		107	28
L'Hermitage	3 805		691			691	182		161	44		205	65	105		105	33
Montgermont	3 136		593	109		702	224		450		57	507	70	225	115	341	47
Mordelles	7 253		1347			1347	186		143			143	48	93		93	31
Nouvoitou	3 000		526			526	175		311	32		343	58	205		205	35
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	5 920		1060	94		1154	195		203			203	54	111		111	30
Orgères	3 751		685			685	183		495	87	59	642	68	307	102	410	44
Parthenay-de-Bretagne	9 366		1761	270		2031	217		74			74	56	32		32	24
Pacé	1 317		233			233	177		181			181	48	107		107	28
Pont-Péan	3 790		621			621	164		47			47					
Rennes extrarocade (OM PAP + CS PAP)			606			606											
Saint-Armel	1 759		309			309	176		98		34	132	75	49	90	139	79
Saint-Erblon	2 558		445			445	174		137			137	53	80		80	31
Saint-Gilles	3 667		653	49		702	191		210		17	227	62	92	29	121	33
Saint-Grégoire	8 739		1563	374		1937	222		477	70		547	63	291		291	33
Saint-Jacques-de-la-Lande	10 309		1519	6		1525	148		336			336	33	271		271	26
Saint-Sulpice-la-Forêt	1 438		237			237	165		66			66	46	39	5	44	30
Thorigné-Fouillard	7 272		1199	5		1204	166		407	0	38	446	61	147	78	225	31
Vern-sur-Seiche	8 176		1534	108		1642	201		436	24		460	56	206		206	25
Vezin-le-Coquet	3 933		744	42		786	200		204	16	25	246	63	86	52	138	35
Cesson-Sévigné intrarocade (verre)														63		63	
Saint-Grégoire intrarocade (verre)														25		25	
Saint-Jacques intrarocade (verre)														115		115	
Rennes	211 778	39 891		8924		48 815	231	9107		1189	259	10 555	50	6 113	200	6 313	30
Total	400 756	39 891	330 58	8924	2 577	844 50	211	9107	9706	1950	841	21604	54	11 590	13 19	129 09	32
Rappel 2009	412 533	41 014	34 652		10 821	86 488	210	9126	9963	1844	835	21 768	53	12 004	1196	13 200	31
Rappel 2008	415 644	42 050	34 840		10 681	87 571	211	9217	10 153	2 553		21 923	53	13 209		13 209	32
Rappel 2007	403 925	43 671	34 879		11 088	89 638	222	9119	10 202	2 513		21 854	54	13 231		13 231	33
Rappel 2006	399 819	44 632	34 534		11 017	90 183	226	8768	9 811	2 346		20 925	52	13 189		13 189	33
Rappel 2005	396 091	46 359	35 708		10 738	92 805	234	8 558	9 442	2 360		20 360	51	12 544		12 544	32

2 – Déchets collectés par Rennes Métropole : synthèse 2010

	Tonnages 2009	kg/hab/an	Tonnages 2010	kg/hab/an	Evolution tonnes	Ratios nationaux 2007
Ordures Ménagères Résiduelles	86 744	210	84 447	209	- 2,6%	316
Emballages + Journaux/Magazines	23 881	58	23 900	58	+ 0,1%	46
Verre	13 200	32	12 909	31	- 2,2%	29
Déchèteries (hors déchets verts) et encombrants	39 831	97	42 390	103	+ 6,4%	
Déchets verts en déchèteries	30 849	75	24 610	60	- 20,2%	203
Déchets verts en porte à porte (intra-rocade)	2 573	6	2 036	5	- 20,9%	
	197 078	478	190 292	461	- 3,4%	594

Source des ratios nationaux : données ADEME 2007

3 - Tonnages collectés par déchèterie

Tonnages 2010 en déchèteries

	Acigné	Betton	Bruz	Cesson	Chantepie	Chartres	Gévezé	Chapelle	Mordelles	Pacé	Rennes Batud	Rennes Boedriers	Rennes Villejean	St Armel	St Gilles	St Jacques	Thorigné	Vern	Vezin	TOTAL 2009	TOTAL 2010	variation 2009/2010
Tout venant (classe 2)	532	317	539	854	546	551	213	182	613	307	887	966	1 423	439	217	216	466		187	9 738	9 457	-3%
Incinérables	333	482	589	22	444			207	602	422	821	773	990	476			256			5 173	6 416	24%
Piâtre		209	376	204	409		58	102	363	231	782	689	966	326	48				33	3 309	4 799	45%
Gravats (classe 3)	694	762	1 352	450	1 205	503	221	295	1 290	730	1 300	1 576	1 499	1 389	153	159	476		208	13 853	14 263	3%
Bois		91	146	5	122			46	80	112	191	202	252	110						1 971	1 356	-31%
Ferailles	44	55	100	28	31	20	17	20	161	53	50	81	121	55	11	36	25	9	9	1 116	917	-18%
Cartons	83	125	164	137	133	71	26	72	159	111	160	153	196	113	26		79		32	1 676	1 838	10%
Déchets verts	850	1 896	2 481	4 723	575		302	679	1 286	1 480	461	732	625	1 059	347	530	788		481	24 588	19 294	-22%
Souches/Gros bois		29	39	133					43	84				25					7	407	359	-12%
DMS	13	18	21	19	14	11	4	9	28	15	30	37	41	19	4		10		4	258	296	14%
Piles	3	2	2	2	1	2	0	1	2	1	2	3	4	2	0		1		0	28	29	3%
Amiante-ciment		103	78	83	94				70	155			87	89						634	758	20%
Pneus																						
Huiles de friture	2	1	2	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	0		1		0	18	19	3%
Huiles de vidange	6	6	11	4	3	4	3	2	10	4	4	10	9	7	2		3		2	101	91	-11%
Batteries	1	5	1	1	1	1	0	2	11	3	1	4	6	6	0		2		0	46	44	-3%
GEM F	11	18	11	12	12	6	5	7	26	13	18	21	47	17	3		7		3	252	237	-6%
GEM HF	21	27	12	22	17	15	6	14	65	20	18	23	53	28	2		17		3	292	363	25%
écrans	25	33	43	34	31	20	8	16	54	31	60	68	98	36	7		18		7	425	591	39%
PAM	25	38	27	28	23	14	7	16	52	28	37	42	87	30	4		18		4	424	478	13%
total 2010	2 643	4 218	5 994	6 759	3 662	1 219	872	1 670	4 917	3 801	4 823	5 382	6 506	4 226	825	941	2 167		980	61 604	61 604	-4%
total 2009	3 179	4 527	6 477	8 085	3 565	1 161	899	1 935	4 903	4 072	4 518	5 959	6 242	2 330	837	1 121	2 394	1 094	1 003	64 310		

Tonnages 2010 en plateformes déchets verts

	Boungbarré	Brécé	Chartres	Chavagne	Clayes	Corps-Nuds	Le Rheu	L'Hermitage	Noyal-Châtillon	Orgères	Rennes Breil	St-Erblon	St-Sulpice	Total 2009	Total 2010	Variation 2009-2010
Déchets verts	391	182	1 157	699	224	367	263	359	43	922	1 870	554	322	8 835	7 352	-17%
Souches/Gros bois							1	2						22	3	-84%

Tonnages globaux déchets verts 2010

	Total 2009	Total 2010	Variation 2009-2010
Déchets verts	33 423	26 647	-20%
Souches/Gros bois	429	362	-16%

4 - Synthèse Compta-Couûts € TTC

€	Flux de déchets										Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchêtreries	Déchets des professionnels	Déchets Verts PAP	Encombrants	Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités	Total	
Charges de structure	764 008	64 547	286 137	305 679	103 522	17 178	27 928	638	20 168	1 589 804	
Communication	250 849	20 313	124 557	111 396	47 640	28 953	57 355	268	4 091	645 423	
Prévention	382 180	55 693	97 818	236 299	13 075	9 214	2 371	61	10 312	807 025	
Collecte et pré-collecte	8 163 434	664 429	4 268 766	2 047 780	875 661	331 754	180 204	-	-	16 532 028	
Transfert/Transport	-	22 035	-	1 406 608	1 080	16 846	-	-	-	1 446 569	
Traitement des déchets non dangereux	9 413 470	-	3 053 848	2 069 135	64 192	24 870	43 099	-	361 567	15 030 180	
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	334 398	-	-	39 380	24 175	-	397 953	
TOTAL Charges HT	18 973 942	827 017	7 831 126	6 511 296	1 105 170	428 815	350 338	25 142	396 138	36 448 982	
TVA (FACTVA déduite)	944 426	40 812	419 869	321 188	167 661	22 033	15 183	2 831	15 082	1 949 084	
TOTAL Charges TTC	19 918 367	867 829	8 250 994	6 832 484	1 272 831	450 847	365 521	27 973	411 220	38 398 066	
Produits industriels	4 080 342	339 146	1 891 873	703 054	321 252	6 005	1 620	50	75 001	7 418 345	
Soutiens des sociétés agréés	768 942	243 663	3 012 460	652 001	-	-	-	-	-	4 677 065	
Aides et subventions	268 094	23 527	232 487	135 260	4 743	3 342	860	22	5 779	674 115	
TEOM	18 924 140	824 846	7 810 571	6 494 205	1 102 269	427 689	349 418	25 076	395 099	36 353 313	
RS	1 723 039	-	-	-	17 404	-	-	-	-	1 740 444	
TOTAL Produits	25 764 558	1 431 182	12 947 392	7 984 520	1 445 668	437 037	351 899	25 148	475 879	50 863 282	

€/T	Flux de déchets										Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchêtreries	Déchets des professionnels	Déchets Verts PAP	Encombrants	Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités	Total	
Charges de structure	9,0	5,2	13,2	5,8	35,8	8,4	53,3	47,3	2,8	8,6	
Communication	3,0	1,7	5,8	2,1	16,5	14,2	109,5	19,9	0,6	3,5	
Prévention	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	1,4	4,4	
Collecte et pré-collecte	96,4	54,0	197,5	38,9	303,1	162,9	343,9	-	-	89,9	
Transfert/Transport	-	1,8	-	26,7	0,4	8,3	-	-	-	7,9	
Traitement des déchets non dangereux	111,2	-	141,3	39,3	22,2	12,2	82,2	-	49,5	81,7	
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	6,4	-	-	75,2	1 790,7	-	2,2	
TOTAL Charges HT	224,1	67,2	362,3	123,8	382,5	210,6	668,6	1 862,4	54,2	198,1	
TVA (FACTVA déduite)	11,2	3,3	19,4	6,1	58,0	10,8	29,0	209,7	2,1	10,6	
TOTAL Charges TTC	235,3	70,5	381,7	129,9	440,6	221,4	697,6	2 072,1	56,3	208,7	
Produits industriels	48,2	27,6	87,5	13,4	111,2	2,9	3,1	3,7	10,3	40,3	
Soutiens des sociétés agréés	9,1	19,8	139,4	12,4	-	-	-	-	-	25,4	
Aides et subventions	3,2	1,9	10,8	2,6	1,6	1,6	1,6	1,6	0,8	3,7	
TEOM	223,5	67,0	361,4	123,4	381,5	210,1	666,8	1 857,5	54,1	197,6	
RS	20,4	-	-	-	6,0	-	-	-	-	9,5	
TOTAL Produits	304,3	116,3	599,0	151,8	500,4	214,7	671,6	1 862,8	65,1	276,5	

€/Hab	Flux de déchets							Total		
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets Verts PAP	Encombrants		Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités
Charges de structure	1,9	0,2	0,7	0,8	0,3	0,5	0,1	0,0	0,1	4,0
Communication	0,6	0,1	0,3	0,3	0,1	0,8	0,1	0,0	0,0	1,6
Prévention	1,0	0,1	0,2	0,6	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	2,1
Collecte et pré-collecte	20,8	1,7	10,9	5,2	2,2	9,0	0,5	-	-	42,1
Transfert/Transport	-	0,1	-	3,6	0,0	0,5	-	-	-	3,7
Traitement des déchets non dangereux	24,0	-	7,8	5,3	0,2	0,7	0,1	-	0,9	38,2
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	0,9	-	-	0,1	0,1	-	1,0
TOTAL Charges HT	48,3	2,1	19,9	16,6	2,8	11,7	0,9	0,1	1,0	92,7
TVA (FACTVA déduite)	2,4	0,1	1,1	0,8	0,4	0,6	0,0	0,0	0,0	5,0
TOTAL Charges TTC	50,7	2,2	21,0	17,4	3,2	12,3	0,9	0,1	1,0	97,7
Produits industriels	10,4	0,9	4,8	1,8	0,8	0,2	0,0	0,0	0,2	18,9
Soutiens des sociétés agréées	2,0	0,6	7,7	1,7	-	-	-	-	-	11,9
Aides et subventions	0,7	0,1	0,6	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	1,7
TEOM	48,2	2,1	19,9	16,5	2,8	11,6	0,9	0,1	1,0	92,5
RS	4,4	-	-	-	0,0	-	-	-	-	4,4
TOTAL Produits	65,6	3,6	32,9	20,3	3,7	11,9	0,9	0,1	1,2	129,4

€	Flux de déchets							Total		
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets Verts PAP	Encombrants		Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités
Coût complet	18 973 942	827 017	7 831 126	6 511 296	1 105 170	428 815	350 338	25 142	396 138	36 448 982
Coût technique	14 893 600	487 871	5 939 252	5 808 241	783 917	422 809	348 717	25 093	321 137	29 030 637
Coût partagé	14 124 658	244 208	2 926 792	5 156 241	783 917	422 809	348 717	25 093	321 137	24 353 572
Coût aidé HT	13 856 564	220 681	2 694 305	5 020 951	779 174	419 467	347 857	25 070	315 358	23 679 457
Coût fiscal (TVA acquittée)	944 426	40 812	419 869	321 188	167 661	22 033	15 183	2 831	15 082	1 949 084
Coût aidé TTC	14 800 989	261 494	3 114 173	5 342 169	946 836	441 500	363 040	27 901	330 439	25 628 541

€/T	Flux de déchets							Total		
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets Verts PAP	Encombrants		Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités
Coût complet	224,1	67,2	362,3	123,8	382,5	210,6	668,6	1 862,4	54,2	198,1
Coût technique	175,9	39,6	274,8	110,4	271,3	207,7	665,5	1 858,7	44,0	157,8
Coût partagé	166,8	19,8	135,4	98,0	271,3	207,7	665,5	1 858,7	44,0	132,4
Coût aidé HT	163,7	17,9	124,7	95,4	269,7	206,0	663,8	1 857,1	43,2	128,7
Coût fiscal (TVA acquittée)	11,2	3,3	19,4	6,1	58,0	10,8	29,0	209,7	2,1	10,6
Coût aidé TTC	174,8	21,2	144,1	101,5	327,7	216,8	692,8	2 066,8	45,2	139,3

€/Hab	Flux de déchets							Total		
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Déchets Verts PAP	Encombrants		Déchets des activités de soins	Déchets des collectivités
Coût technique	37,9	1,2	15,1	14,8	2,0	11,5	0,9	0,1	0,8	73,9
Coût partagé	35,9	0,6	7,4	13,1	2,0	11,5	0,9	0,1	0,8	62,0
Coût aidé HT	35,3	0,6	6,9	12,8	2,0	11,4	0,9	0,1	0,8	60,3
Coût fiscal (TVA acquittée)	2,4	0,1	1,1	0,8	0,4	0,6	0,0	0,0	0,0	5,0
Coût aidé TTC	37,7	0,7	7,9	13,6	2,4	12,0	0,9	0,1	0,8	65,2



Rapport annuel 2010

Crédits Photos :

Tifenn Contival, Didier Gouray, Cathy Le Coz, Guillaume Prié, Stéphanie Priou, droits réservés



Hôtel de Rennes Métropole,
4 avenue Henri Fréville - CS 20723
35207 Rennes Cédex 2

Tél. 02 99 86 60 60 - Fax. 02 99 86 61 61

METROPOLE
vivre en intelligence
rennes

www.rennes-metropole.fr

Contact : Service Valorisation des Déchets Ménagers
Numéro vert : 0 800 01 14 31
Mail : dechets@agglo-rennesmetropole.fr